



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 28 mars 2013

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 28 mars 2013

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. SCUDERI | 1° - | Réalisation d'une Médiathèque-Centre Social dans le quartier de la Patrotte - Choix du Maître d'œuvre. |
| M. LIOGER | 2° - | Point d'avancement du projet urbain de Metz-Nord et projet de pôle multimodal au niveau de la halte ferroviaire – Reconquête de l'ancienne gare et mise en place d'un PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Services). |
| Mme KAUCIC | 3° - | Soutien de l'Opération « Descartes » – Construction de 20 logements individuels en accession à coût maîtrisé – ZAC GPV de Metz-Borny – Projet « Maison Durable ». |
| Mme MERTZ | 4° - | Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ». |
| Mme KAUCIC | 5° - | Financement d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville. |
| Mme PALLEZ | 6° - | Création de l'Espace Santé Active de Metz (ESA). |
| M. LIOGER | 7° - | Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Metz (AGURAM) pour l'année 2013. |
| M. JEAN | 8° - | Office de Tourisme de Metz-Cathédrale – Demande de classement de Metz en Station de Tourisme - Subvention 2013 – Convention d'objectifs et de moyens et signature d'une convention sur le City Pass dématérialisé. |
| M. KRAUSENER | 9° - | Metz Métropole Développement – Subvention 2013 – Convention d'objectifs et de moyens. |
| M. JEAN | 10° - | Charte pour une dynamisation du commerce messin 2013-2015 et convention d'objectifs et de moyens pour la subvention 2013. |
| M. SCUDERI | 11° - | Dispositif d'aide au premier départ en centre de vacances – Convention de partenariat Ville de Metz/CCAS/Association Jeunesse au Plein Air. |
| M. SCUDERI | 12° - | Soutien à l'Association « Vallières en Fêtes. |
| M. LEKADIR | 13° - | Financement des projets étudiants. |

- M. FONTE 14° - Metz en Fête 2013.
- M. FONTE 15° - Fêtes de la Mirabelle 2013.
- Mme DE OLIVEIRA 16° - 50^{ème} Anniversaire du Traité de l'Elysée.
- M. FONTE 17° - Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'Association « Films en Lorraine ».
- M. BELHADDAD 18° - Financement des principales manifestations sportives de l'année 2013 et soutien aux clubs sportifs.
- Mme SAADI 19° - Echange de terrains sur le ban de Magny.
- M. TRON 20° - Acquisition de terrains appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) dans la ZAC des Hauts de Queuleu.
- Mme BRESSON 21° - Travaux dans des édifices classés – Mission de diagnostic portant sur l'état sanitaire du Temple Neuf à Metz.
- Mme MERTZ 22° - Fixation du prix de vente des ouvrages des Editions du Patrimoine.
- M. TRON 23° - Avenant au contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy à Metz conclu le 6 Avril 2001.
- Mme FRITSCH-RENARD 24° - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire.
- M. PAYRAUDEAU 25° - Protocole d'accord transactionnel – Société DEXIA DS Services Système intégré des frais médicaux avec tiers payant.
- M. le Maire 26° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 27° - Questions orales.

SEANCE A HUIS CLOS

- M. le Maire Divers 1° - Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 28 mars 2013, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 22 mars 2013.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (arrive au point 1), M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (arrive au point Divers 1), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (quitte au point 22), Mme OLESINSKI Marielle (quitte au point 1), M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (arrive au point Divers 1), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane (arrive au point Divers 1), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine (arrive au point Divers 1) Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents ayant voté par procuration :

- M. TRON Jacques (excusé début de séance - procuration à Mme KAUCIC)
- Mme FRITSCH-RENARD Anne (excusée début de séance - procuration à Mme OLESINSKI)
- M. BELHADDAD Belkhir (quitte au point 22 - procuration à Mme FRITSCH-RENARD)
- M. TOULOUZE Jean-Michel (quitte au point 4 - procuration à M. PLANCHETTE)
- Mme OLESINSKI Marielle (quitte au point 1 -procuration à M. KOENIG)
- M. NZIHOU Patrice (procuration à Mme SALLUSTI)
- Mme SAGRAFENA Myriam (procuration à Mme LETY)
- Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (procuration à Mme NICOLAS)
- Mme OASI-SCHAEFER (procuration à Mme MERTZ)
- Mme LEBLAN Brigitte (procuration à M. DARBOIS)
- Mme DUPONT Laure (procuration à Mme BORI)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. THIL)

Absent non excusé : ./.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme STEMART pour une proposition de motion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Metz.

Madame Anne STEMART, rapporteur expose :

Le Maire de Metz a annoncé, cette semaine, la mise en place de la semaine de 4 jours ½ et de nouveaux horaires scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de Metz, dès la rentrée 2013.

. Eu égard au manque d'approfondissement de la concertation avec les familles messines, les enseignants, les conseils d'école et les associations péri-éducatives, sportives et culturelles,

. En l'absence des modalités concrètes de la mise en œuvre de cette réforme, tant pour les enfants bénéficiaires que pour leur famille, les intervenants et le personnel encadrant,

. Compte tenu à ce jour des incertitudes financières qui pourraient peser sur la Ville de Metz, voire sur les parents d'élèves,

Il est proposé par la présente motion au Conseil Municipal, afin de mieux approfondir la nécessaire concertation et de mieux connaître son impact financier pour un service pérenne et de qualité, le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

EXAMEN DE LA MOTION

Interventions de : M. le Maire, Mme STEMART, Mme BORI, M. LEBEAU, Mme COLIN-OESTERLE, M. THIL, M. ALDRIN, M. MARECHAL, M. LEKADIR et Mme QUILLOT.

Après discussion et vote la motion de Mme STEMART est : REFUSEE

Voix pour : 13 Mme STEMART, M. KHALIFE, M. THIL (x2), M. ALDRIN, Mm LETY (x2), M. LEBEAU, Mme NICOLAS (x2), M. ANTOINE, Mme COLIN-OESTERLE et M. HETHENER.

Voix contre : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne , M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme QUILLOT Anne-Noëlle.

Abstention : 1 M. MARECHAL.

Absent au moment du vote : ./.

DCM N°13-03-01 : Réalisation d'une Médiathèque-Centre Social dans le quartier de la Patrotte - Choix du Maître d'œuvre :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que par délibération en date du 05 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé du principe de la construction d'une Médiathèque-Centre social dans le quartier de La Patrotte. Les orientations majeures et le programme détaillé du projet de construction ont été alors approuvés et le Conseil a décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en limitant le nombre de candidats admis à concourir à 3.

Les orientations essentielles de l'opération de la construction d'une Médiathèque-Centre social sont les suivantes :

- La localisation de l'équipement rue Théodore-de-Gargan, en lieu et place de l'École des Papillons, qui a été désaffectée en juillet 2012
- Un phasage opérationnel prévisionnel prévoyant le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre courant juillet 2012, le début des travaux août 2014 et la livraison au premier trimestre 2016.
- Une enveloppe financière de 10 millions d'euros dont 7,473 M € pour la construction.
- Conformément au programme, avec notamment le respect des normes PMR et l'objectif d'une certification HQE, le bâtiment d'une superficie utile de 1700 m² environ comprendra :
 - une salle de diffusion dotée de gradins rétractables d'environ 120 places en configuration spectacle ;
 - un accueil collectif de mineurs
 - des espaces d'activités physiques et culturelles
 - des locaux permettant l'accueil personnalisé
 - des espaces documentaires répartis dans les différentes zones d'activité
 - un jardin pédagogique.

Après consultation de la population de décembre 2012 à février 2013, le nom de L'AGORA, Médiathèque-Centre Social a été retenu pour désigner l'équipement.

Suite à l'appel public à la concurrence, quatre-vingt-dix-sept équipes ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis.

Le jury de concours, qui s'est réuni le 11 octobre 2012, a procédé à une sélection des candidats et a émis un avis motivé quant au choix des trois équipes suivantes admises à concourir :

- le cabinet d'architecture ROPA ARCHITECTURE à Montreuil,
- le cabinet d'architecture JAKOB+ MACFARLANE à Paris,
- le cabinet d'architecture BUSATO MAXIME ARCHITECTURE à Metz.

Le jury s'est réuni le 12 mars 2013 et a émis un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre sur la base des critères de choix défini dans les avis de presse et le règlement de concours. Après discussion, le jury a procédé au classement suivant :

- **n°1 : le cabinet d'architecture ROPA ARCHITECTURE à Montreuil,**
- n°2 : le cabinet d'architecture BUSATO MAXIME ARCHITECTURE à Metz,
- n°3 : le cabinet d'architecture JAKOB+ MACFARLANE à Paris.

Le projet du cabinet ROPA annonce une surface utile prévisionnelle de 1807 m² (soit 2640 m² SHON).

Il est précisé que l'équipe dont ROPA ARCHITECTURE est mandataire comprend :

- Bernard ROPA (Montreuil) : architecte
- BETOM (Paris) : bureau d'études structures, bureau énergie fluides, économiste)
- CAP TERRE (Versailles) : bureau d'études HQE
- LAMOUREUX (Paris) : acousticien.

De ce fait l'économie générale du contrat de maîtrise d'œuvre qui sera prochainement signé est la suivante :

- Coût estimatif des travaux : 6.761.706 euros TTC,
- Aménagements extérieurs : 531.502 euros TTC,
- Equipements divers : 179.792 euros TTC,
- Montant de la rémunération du maître d'œuvre (mission de base + OPC (ordonnancement pilotage et coordination du chantier) : 15, 80 %
- Date de livraison prévisionnelle de l'ouvrage : premier trimestre 2016.

L'enveloppe financière prévisionnelle reste de 10.000.000 € TTC dont 7 473 000 € TTC pour le bâtiment.

Une indemnité de 30.000 euros TTC est versée aux deux équipes non retenues classées deuxième et troisième par ce même jury, cette indemnité correspondant à une avance versée à l'équipe lauréate.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CONFIER** la mission de maîtrise d'œuvre de **L'AGORA**, Médiathèque-Centre Social à l'équipe constituée de :
 - ROPA ARCHITECTURE, architecte mandataire
 - BETOM (Paris) : bureau d'études structures, bureau énergie fluides, économiste)
 - CAP TERRE (Versailles) : bureau d'études HQE
 - LAMOUREUX (Paris) : acousticien.
- **D'AUTORISER** Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les documents contractuels se rapportant à cette opération y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics;
- **DE VERSER** une prime de 30 000 euros TTC aux deux équipes classées deuxième et troisième par le jury, ce montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre finalement choisie;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de mise en concurrence des entreprises par voie d'appel d'offres selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution desdits travaux ;
- **DE CONFIER** à la Commission des Appels d'Offres le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires des marchés de travaux.

Interventions de : M. ALDRIN, M. LEBEAU, Mme FERRARO et M. SCUDERI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne , M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise,

Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absent au moment du vote : M. HETHENER.

DCM N°13-03-02 : Point d'avancement du projet urbain de Metz-Nord et projet de pôle multimodal au niveau de la halte ferroviaire –Reconquête de l'ancienne gare et mise en place d'un PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Services) :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que le projet urbain de Metz-Nord est désormais entré dans une phase opérationnelle avec la mise en œuvre concrète de plusieurs actions :

- réhabilitation énergétique du gymnase Patrotte,
- rénovation du Château, transformé en maison des services – mairie de quartier,
- le bâtiment situé au n°3 de la rue Gargan a été réhabilité par Metz Habitat Territoire,
- les travaux de suppression du passage à niveau route de Woippy sont en cours,
- le projet innovant d'équipement social et culturel rue Théodore de Gargan est lancé avec le choix du projet d'architecture.

L'objectif de désenclavement du quartier se traduit également par la réorganisation complète de l'échangeur autoroutier de Metz-Nord, en lien avec l'arrivée de Mettis. La place Jean Jaurès a été traitée comme une véritable entrée de ville apportant de la qualité aux riverains du quartier du Chemin de la Moselle.

Depuis novembre 2012, une nouvelle phase est désormais en cours à travers la mise en œuvre d'un giratoire au sud de la route de Woippy ainsi que la création d'une nouvelle voie d'accès à la contre-allée de l'autoroute. La création de ces deux infrastructures va permettre de procéder à la dépose du pont-courbe au courant du printemps, avec pour conséquence une transformation forte en matière de paysage et une amélioration importante de la place du piéton et du vélo.

En effet, ces actions combinées vont permettre de supprimer le passage souterrain insécure et inesthétique au profit d'une connexion aérienne et qualitative le long du trajet de Mettis, facilitant l'accès au centre-ville.

Les orientations stratégiques du projet urbain ont placé la problématique de la mobilité comme enjeu majeur pour Metz-Nord. La présence de la halte-ferroviaire combinée avec la prochaine arrivée de Mettis et le prolongement de la rue du Nord vont permettre de créer le deuxième pôle multimodal de la ville.

Suite aux premiers éléments de diagnostic élaborés par la SNCF, l'ancien bâtiment de la gare a révélé un potentiel intéressant dans le cadre d'une reconquête de cet équipement ferroviaire.

La réhabilitation de la gare permettrait en outre l'installation d'un PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) dont la création est à l'étude par l'Union des PIMMS, la SNCF et les TAMM. Il s'agit de relais d'information et de médiation proposant des services de proximité à la disposition des habitants. Parmi ces services, on peut citer pour exemple : information sur les opérateurs de services publics (horaires des bus, qualité de l'eau...) ; accompagnement des personnes dans leurs démarches quotidiennes ; vente des produits des entreprises partenaires (timbres, titres de transport...).

Des échanges sont également en cours avec les services de la Région dans le cadre de l'appel à projets « pour un aménagement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor ».

Dans la perspective de déposer un dossier dans le cadre de ce programme de la Région, une étude technique est envisagée en collaboration avec la SNCF, afin de déterminer le coût et la faisabilité d'une modernisation de la halte et d'une réouverture des espaces inoccupés du bâtiment voyageur avec la mise en œuvre d'un PIMMS. La SNCF propose une convention à la Ville de Metz pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Son financement sera intégré à la demande de subvention à la Région, mais sera, dans un premier temps, intégralement pris en charge par la ville à hauteur de 13 156 € TTC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer la convention annexée, ainsi que ses avenants éventuels,
- **D'APPROUVER** la participation de la Ville de Metz à hauteur de 13 156 € TTC dans le cadre de l'étude pour la réhabilitation de la halte-ferroviaire de Metz-Nord,
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte relatif à ce projet.

Interventions de : Mme NICOLAS, M. ANTOINE, M. DARBOIS, Mme KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 6 Mme SAADI, Mme HEBER-SUFFRIN, M. KOENIG (x2), M. SCUDERI, M. KHALIFE.

DCM N°13-03-03 : Soutien de l'Opération « Descartes » – Construction de 20 logements individuels en accession à coût maîtrisé – ZAC GPV de Metz-Borny – Projet « Maison Durable » :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que le quartier de Borny fait l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain depuis 2002 sur une superficie de près de 250 hectares. Au sein de cette emprise a été créée en 2004 la Zone d'Aménagement Concertée de Metz-Borny qui a pour objectif de désenclaver l'est du quartier, et de diversifier les offres d'activités et de bâti en termes de mixité sociale et de forme urbaine.

Dans ce cadre, l'espace Descartes, emprise foncière occupée à l'origine par un groupe scolaire, fait l'objet d'un projet d'aménagement visant la réalisation d'une vingtaine de logements individuels en accession à coût maîtrisé répondant aux normes Bâtiment Basse Consommation au sein de la parcelle BN 280. Propriété de la Ville de Metz en cours de cession à la SAREMM, cette emprise d'environ 6 226 m² à distraire d'une parcelle de 1 ha 07 a 11 ca, a fait l'objet d'une consultation de promoteurs qui s'est tenue du 24 octobre au 9 novembre 2012.

Les sociétés BLUE HABITAT et NOVEMIA ont été sélectionnées afin de réaliser chacune une dizaine de maisons répondant aux ambitions durables de l'Agenda 21 de la Ville de Metz. Ces logements, dont la livraison est programmée à titre prévisionnel d'ici fin 2013, prendront la forme de maisons individuelles en bande en vue de lutter contre l'étalement urbain. Cette offre de logements à coût maîtrisé destinée notamment aux familles, est ambitieuse en termes énergétiques et de matériaux de construction.

La présente délibération a pour objet de soutenir le projet de construction de ces vingt logements individuels à coût maîtrisé dans le cadre du programme « Maison Durable » mis en place par Metz Métropole.

En effet, au regard du Programme Local de l'Habitat 2011-2017 entériné par Metz Métropole, le Règlement Particulier d'Intervention approuvé le 29 octobre 2012 définit un dispositif d'aide financière destiné aux constructeurs dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de constructions neuves, et ce afin de soutenir l'accession à la propriété, sous conditions de ressources.

Les principaux critères d'éligibilité consistent au soutien du projet par la collectivité dans laquelle celui-ci prend place, au respect des conditions de ressources pour les futurs acquéreurs, à un niveau de performance énergétique pour le logement et à un prix de vente ne dépassant pas 2270 € HT le m² de surface habitable pour des maisons BBC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention présentée par les promoteurs immobiliers BLUE HABITAT et NOVEMIA dans le cadre de la réalisation sur l'espace Descartes de Metz Borny de vingt logements individuels en accession à coût maîtrisé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le courrier de demande de subvention destiné à Metz Métropole dans le cadre du programme « Maison Durable » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : M. TOULOUZE et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane,, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOQC Jean-Louis, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel , Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 9 Mme HEBER-SUFFRIN, M. KOENIG (x2), M. SCUDERI, M. DARBOIS (x2), M. MARTALIE, M. KHALIFE, M. LEKADIR.

DCM N°13-03-04 : Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » :

Mme MERTZ, Rapporteur, expose que par délibération du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements « Habiter Mieux » destiné à améliorer la performance énergétique des logements d'au moins 25%.

La Ville a décidé de verser aux propriétaires occupants une aide forfaitaire de 500 € pour tout projet subventionné dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 1000 € répartie conformément au tableau joint en annexe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 1000 € répartie comme suit :

Propriétaire	Type de demandeur	Nombre de logements	Participation « Habiter Mieux »
M. Bouziane BITAT	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Hichaim ROUGUY	Propriétaire occupant	1	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme NICOLAS, M. MARECHAL et M. le Maire

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 8 Mme HEBER-SUFFRIN, M. KOENIG (x2), M. SCUDERI, Mme SAADI (x2), M. MARTALIE, M. KHALIFE.

DCM N°13-03-05 : Financement d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que l'enjeu du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signé le 2 février 2007 avec l'Etat et le Conseil Général de la Moselle, est de prendre appui sur des projets associatifs pour amplifier l'action publique sur les territoires les plus défavorisés (Quartiers Boileau, Chemin de la Moselle, Patrotte, Bellecroix, Borny et Hannaux-Frécot-Barral selon la loi du 26 décembre 1996) au service de l'égalité entre tous.

Articulé autour des thématiques de la réussite éducative, de l'emploi et du développement économique, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, de la santé et de l'habitat/cadre de vie, il fait l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat qui mobilise à titre principal des crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé) et à titre secondaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

A la veille d'une grande réforme annoncée par le Gouvernement sur la géographie prioritaire, le mode de contractualisation et les thématiques prioritaires, cette septième année de programmation bénéficie d'une dotation de 1 130 800 € de la Ville de Metz et de 562 613 € de l'Acsé, dont 402 160 € sont directement mobilisables au profit des associations ; le solde

étant destiné à financer le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS et l'Atelier Santé Ville porté par la Ville.

Cette première programmation mobilise l'intégralité de la dotation de l'Acsé et 81,5% de la dotation de la Ville de Metz.

Elle sera complétée en cours d'exercice.

Elle se caractérise par :

- Le maintien d'un fort volet consacré à l'emploi, afin de permettre la mise à l'emploi de 250 personnes qui en sont très éloignées dans le cadre de chantiers d'insertion, ainsi que l'accompagnement dans leurs démarches et leurs parcours de près de 200 bénéficiaires (préparation à l'emploi, suivi individuel et coaching, aide à la mobilité) ;
- Des actions éducatives collectives, complémentaires à l'approche personnalisée du Programme de Réussite Educative, permettant l'éveil des enfants, l'appui à leur scolarité et l'accompagnement des parents ;
- L'intensité du lien social, de la médiation et de la présence humaine dans les quartiers, avec une attention particulière à ceux concernés par les opérations de rénovation urbaine à venir (Cour du Languedoc, la Patrotte, etc.) ;
- Des actions de prévention des violences et des incivilités, afin de favoriser le mieux-vivre ensemble et le respect des droits et devoirs de chacun et de chacune ;
- Huit nouveaux projets, pour l'essentiel fondés sur un partenariat entre associations ou sur un objectif de valorisation des quartiers ;
- Des ateliers jeunes ou des Opérations « Ville-Vie-Vacances » pour favoriser une approche éducative combinée avec des activités d'intérêt général ou encore le fait de permettre aux jeunes de sortir de leur quartier durant les vacances scolaires.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants, pour un montant total de 922 492 €.

RECONDUCTION DE PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ASSOCIATION FRANCO ASIATIQUE (AFA) : les Ateliers d'ISA

Il s'agit de la mise en place sur le quartier de Metz-Borny, de 5 ateliers (santé/bien-être, budget, famille/parentalité, logement/environnement et cultures/loisirs) afin de permettre à 24 hommes et femmes, dont la moitié bénéficiaires des minimas sociaux, d'acquérir les compétences nécessaires à une intégration sociale professionnelle.

Budget global : 28 000 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

ASSOCIATION PROMOTION EMPLOI FORMATION (APEF) : les Chemins de la Vie

L'action permet à environ 25 jeunes de 16 à 18 ans, issus des différents territoires de l'agglomération messine et suivis par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), d'entamer une démarche en vue d'intégrer des dispositifs de droit commun ou d'être embauchés en entreprise. Un programme alternant stages en entreprises, ateliers collectifs et suivi individuel permet d'adapter la démarche aux besoins des jeunes.

Coût global : 152 386 €

Subvention Ville de Metz : **13 500 €**

ASSOCIATION PROMOTION EMPLOI FORMATION (APEF): Plateforme professionnalisante vers un public de 45/55 ans et jeunes diplômés de moins de 26 ans

Le principe de mixer les deux publics crée une émulation, des échanges d'expériences et permet également de ne pas stigmatiser un public spécifique. L'accompagnement de stagiaires comprend un volet orientation et un volet recherche d'emplois personnalisé durant lesquels sont abordées les questions de rédaction de CV, d'entretien de recrutement... Un module permettant de mieux connaître le marché de l'emploi, les secteurs d'activités porteurs est également proposé.

Coût global : 92 630 €

Subvention Ville de Metz : **9 000 €**

FOYER MOSELLAN ACCUEIL AUX LIBERES (FOMAL) : Auto-école pédagogique

Ce dispositif consiste à compléter les parcours d'insertion de publics en difficultés sociales et professionnelles dont une partie est composée de jeunes domiciliés au sein de quartiers prioritaires messins, par la préparation et le passage du permis de conduire. C'est un outil de socialisation et d'apprentissage de la règle et de son respect. 40 messins ont bénéficié de l'action en 2012.

Coût global : 139 815 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

LE GRAND SAUVOY : Ateliers de quartier de Metz-Borny

Ce projet a pour objectif de proposer un cadre de travail par le biais d'un contrat aidé et d'une activité d'utilité sociale qui permettent aux bénéficiaires, une cinquantaine, de se positionner par rapport à l'emploi et de s'en approcher. Il met également en œuvre un accompagnement et un encadrement de manière à ce que les personnes soient dans une logique de positionnement et de progression. Les supports d'activités (chantier peinture et employés de collectivité) contribuent en partie à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de Metz-Borny à travers notamment, la rénovation d'appartements ou l'entretien de locaux (bailleurs).

Budget global : 982 639 €

Participation de la Ville de Metz : **90 000 €**

METZ-POLE-SERVICE (MPS) : Service Propreté

Cette action tient à prendre en compte les problèmes d'emploi sur les quartiers de Metz-Nord et Metz-Borny tout en apportant une réponse aux besoins de propreté et d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers concernés. Un chantier d'insertion est donc mis en œuvre pour le ramassage des papiers gras sur les parties communes extérieures des quartiers, la collecte des encombrants et leur dépôt aux déchetteries ainsi qu'un nettoyage complémentaire des entrées et parties intérieures communes des immeubles.

Toutes ces activités sont réalisées en complémentarité des services municipaux, des prestataires extérieurs, des bailleurs sociaux qui travaillent sur les quartiers sur lesquels l'association intervient.

Le projet concerne près de 200 bénéficiaires, pour moitié des femmes, dont la plupart sont très éloignés de l'emploi. En 2012, 75% d'entre eux ont pu intégrer un emploi ou une formation (qualifiante ou pré-qualifiante).

Budget global : 1 713 178 €

Subvention de la Ville de Metz : **209 000 €**

LA PASSERELLE : CV Multimédia

C'est un dispositif à l'intention des demandeurs d'emploi. Espace numérique de proximité, la Passerelle accueille, conseille, oriente et forme aux technologies de l'information et de la communication. Ces accompagnements aboutissent sur la création de CV, lettres, sites Internet et autres outils de communication en faveur de la recherche d'emploi. L'accompagnement est individuel et peut s'apparenter à du «coaching». Le projet est développé en étroite collaboration avec les associations d'insertion du quartier mais

également avec le SEGPA du collège Paul Valéry. Il concerne 70 bénéficiaires.

Budget global : 14 000 €

Subvention de la Ville de Metz : **12 500 €**

EDUCATION

ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE (AIEM) : Espace parents-enfants

Cet espace est dédié aux parents résidant dans les quartiers de Metz-Borny, Bellecroix et Metz-Nord. C'est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de valorisation de compétences sociales au service des autres et de soi-même.

Coût global : 31 500 €

Subvention Ville de Metz : **2 500 €**

CENTRE SOCIAL LACOUR : Secteur Enfance

Cette action est menée en faveur des enfants de 3 à 12 ans et de leurs familles, lors des activités de loisirs au Chemin de la Moselle : accueil périscolaire, mercredis et samedis récréatifs, chant, danse, activités sportives, programmation culturelle ou encore l'organisation de séjours. Le Centre social Lacour veille, dans l'ensemble de ses activités, à tisser du lien social, à renforcer les échanges intergénérationnels.

Coût global : 76 200 €

Subvention Ville de Metz : **15 000 €**

CULTURES DU COEUR : Sortir et s'en sortir

L'association Cultures du Cœur a pour vocation de participer à la lutte contre l'exclusion en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs des personnes en difficulté. Elle propose, grâce au soutien de structures culturelles, sportives et de loisirs, des entrées gratuites à des spectacles, des expositions, des concerts, des rencontres sportives aux publics les plus en difficulté. Elle s'appuie sur un réseau d'associations, associations d'insertion, foyers d'hébergements d'urgences, mais également centres sociaux, MJC ou associations de proximité de l'ensemble du territoire messin pour mobiliser et accompagner les publics.

Coût global : 49 970 €

Subvention Ville de Metz : **9 000 €**

INSTITUT DE FORMATION (INFA) : Ateliers d'apprentissage socio-linguistique

C'est la reconduction d'une action de 2012, motivée par le fait que toutes les femmes intéressées au démarrage de l'action n'avaient pu être intégrées dans ce projet : 15 étaient restées en attente sur le quartier de Hannaux-Frécot-Barral. Il s'agit de prolonger l'action avec un nouveau groupe, de favoriser son insertion sociale et l'autonomie des femmes rencontrant des difficultés au niveau des savoirs de base. Le projet vise une meilleure intégration à la société française et l'accès à la citoyenneté.

Coût global : 14 307 €

Subvention Ville de Metz : **3 577 €**

MJC BORNAY : La participation active au service du développement

L'association met en place des projets vers les enfants de 3 à 12 ans afin de les préparer à une entrée dans la citoyenneté. Au-delà de cet objectif, les actions visent à éduquer les citoyens de demain au respect de l'environnement et à participer à leur développement intellectuel via la lecture, la conduite de projets et divers travaux pratiques pour apprendre à bien vivre ensemble. 380 enfants participeront aux différentes activités de la MJC.

Coût global : 191 583 €

Subvention Ville de Metz : **13 287 €**

SANTE

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES (ADAC'S) : Fête de la Soupe

Cette manifestation sera organisée sur une semaine au mois de novembre prochain. Ce moment festif permet de mobiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs du quartier de Bellecroix (18 partenaires). Plusieurs axes composent cet évènement : marches gourmandes sur le sentier découverte, théâtre, dégustations de soupes ou ateliers permettant de diffuser des messages de prévention en santé.

Coût global : 14 500 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES (ADAC'S) : Bell'santé

Partant du constat que le quartier de Bellecroix est composé de 35% de familles monoparentales et d'un grand nombre de personnes isolées (estimation à 40%), il a semblé opportun de travailler sur l'identification des différents types d'accidents domestiques et d'inciter à leur prévention au quotidien afin de savoir s'en protéger et d'agir en cas de soucis. L'idée est d'informer et former les habitants sur les mesures à prendre pour limiter les risques et avoir de bons réflexes pour donner l'alerte en cas de dangers en formant une vingtaine de personnes ressources qui elles-mêmes pourront démultiplier les actions de sensibilisation.

Coût global : 12 600 €

Subvention Ville de Metz : **8 000 €**

ATELIER LES P'TITS BOUTS : Remise en forme et bien-être

L'action permet aux femmes et jeunes filles, 130 sur l'année, de pratiquer une activité sportive à moindre coût. L'atelier est ouvert aux habitantes du quartier de Metz-Borny mais également aux femmes des quartiers prioritaires. L'incitation à la pratique physique dans une salle de sports permet de favoriser le lien social et d'enclencher une dynamique permettant de valoriser la femme dans son environnement social et familial.

Coût global : 17 730 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

LA CLE : Lieu d'accueil et d'écoute

L'action a pour but de gérer un lieu d'accueil et d'écoute, prioritairement pour les habitants de Metz-Borny, afin de venir en aide aux personnes en difficulté et leur permettre d'exprimer et d'être accompagnées dans leur mal-être psycho-social.

Coût global : 55 204 €

Subvention Ville de Metz : **20 000 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV) : Permanences dans les quartiers

Cette action vise à consolider et développer le soutien aux habitants des quartiers messins, par la mise en place de permanences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les domaines de la consommation, du logement et du cadre de vie. Ce sont près de 1200 dossiers qui ont été traités en 2012, nombre qui devrait augmenter grâce à la mise en place de nouvelles permanences à Bellecroix et à Metz-Nord.

Coût total : 5 500 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ) :

Permanences dans les quartiers

Il s'agit d'accompagner individuellement dans l'accès ou le maintien au logement, des jeunes majeurs (18 à 30 ans) par le biais d'une information précise sur les droits et devoirs des locataires et propriétaires lors de permanences mensuelles ou bimensuelles dans les quartiers de Metz-Borny, Hannaux-Frécot-Barral, Metz-Nord, Patrotte et Bellecroix. L'objectif est de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur projet de vie et de développer un travail de proximité (visite de logements, rencontre de bailleurs...) qui favorise l'accès au logement des jeunes en luttant contre les discriminations.

Coût total : 16 200 €

Subvention Ville de Metz : **13 500 €**

METZ-POLE-SERVICE (MPS) : Festif

Cette action consiste à promouvoir les résidents et leur quartier dit « sensible », par le biais de la décoration des fenêtres, afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement immédiat. Deux moments festifs réunissant tous les habitants, les enfants des écoles, les partenaires associatifs et institutionnels sont programmés sur les quartiers de la Patrotte, Chemin de la Moselle et Metz-Borny : lancement du festival en juin et remise des prix en septembre. Festif permet de créer du lien social entre les habitants, de valoriser les quartiers concernés par la politique de la ville et de lutter contre la stigmatisation des territoires en créant une image dynamique, riche d'interculturalité créative. En 2012, 198 personnes ont participé au projet, dont 136 à Borny et 62 à Metz-Nord.

Coût global : 34 000 €

Subvention Ville de Metz : **32 000 €**

UNIS-CITES : Médiaterre

Il s'agit, en lien avec Logi Est et MHT, d'accompagner sur la durée des familles volontaires, de Boileau et de Borny, pour qu'elles changent leur comportement en adoptant jusqu'à 10 éco-gestes au choix. D'une durée de 6 à 9 mois, le projet compte au moins 65 jours d'intervention, soit 2 à 3 jours par semaine, dont le mercredi. Cet accompagnement est individuel au sein des familles et aussi collectif par l'organisation d'ateliers et de sorties pédagogiques. 5 grandes thématiques sont abordées : « Je deviens un éco-consommateur », « Je réduis ma consommation d'eau », « Je réduis ma consommation d'électricité », « Je réduis mes déchets », « Je préserve la qualité de l'air dans mon logement ».

Coût global : 93 080 €

Subvention Ville de Metz : **9 000 €**

LIEN SOCIAL

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE DE LA MOSELLE (ATTM) :

Action sociale

Cette action vise à accompagner les publics les plus en difficulté dans leurs démarches administratives, que ce soit pour un dossier de retraite, une demande de CMU ou tout autre sujet qui peut être complexe pour des personnes ayant des difficultés avec la langue française ou connaissant mal l'Administration. Des conférences sur le droit et l'accès aux droits sont également organisées afin de permettre aux usagers de l'association de devenir progressivement autonomes. Une centaine de personnes bénéficie de ce service.

Coût global : 47 100 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE DE LA MOSELLE (ATTM) :

Action femmes

Des actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des femmes isolées et des jeunes femmes primo-arrivantes sont proposées tout au long de l'année : rencontres/débats sur le droit des femmes en France, médiation linguistique et sociale, apprentissage de la langue française... L'objectif est d'amener les femmes à construire un socle de compétences favorisant un accès à l'autonomie. 70 femmes sont concernées.

Coût global : 35 200 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE DE LA MOSELLE (ATTM) :

Action jeunesse

L'association propose d'animer un espace de rencontres pour une vingtaine de jeunes du quartier de Metz-Borny. Dans le cadre de cet accueil, il est proposé des activités d'aide aux devoirs, de sensibilisation à la santé, le tabagisme, la toxicomanie... Un projet vidéo sur l'histoire associative du quartier sera également mené.

Coût global : 18 000 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

BOUCHE A OREILLE : Ensemble Cour du Languedoc

Diverses actions (studio d'enregistrement de son et de musique ; ateliers permanents pour les adultes et pour les enfants ; ateliers de vacances ; réalisation d'un livre CD illustré par les enfants sur les chants folkloriques du monde; réalisation d'un diagnostic de qualité de vie « Cour du Languedoc/Cour du Monde » comprenant des portraits en mouvement d'habitants ; concerts d'habitants) favoriseront les échanges et la reconnaissance mutuelle entre le centre-ville et le secteur « Cour du Languedoc ». Il s'agira de favoriser les échanges et d'asoir une véritable démarche participative des habitants à la requalification de leur lieu de vie. Ce programme a pour effet de rapprocher la population locale du quartier de Borny avec différentes formes artistiques, mettre en valeur les expériences de vie des habitants et valoriser la richesse culturelle de la Cour. La réalisation d'une installation musicale et vidéo interactive effectuée avec les habitants en septembre 2013 en est l'objectif final.

Coût global : 199 160 €

Subvention Ville de Metz : **15 000 €**

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Pour une émancipation des femmes par l'expression Il s'agit, par le biais de conférences, de rencontres et d'ateliers (santé, informatique), de permettre à des femmes, le plus souvent arrivées récemment en France, de connaître la société française, leurs droits et d'entrer progressivement dans un processus d'intégration sociale.

Coût global : 21 500 €

Subvention Ville de Metz : **7 500 €**

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE : Tisseurs de liens

Ce projet regroupe l'ensemble des activités de médiation de l'association : entre les adhérents et les administrations, médiation école/parents/enfants, médiation sociale et linguistique. Des projets spécifiques avec le Collège des Hauts de Blémont sont développés tout au long de l'année pour lutter contre le décrochage scolaire.

Coût global : 33 482 €

Subvention Ville de Metz : **7 000 €**

CENTRE SOCIAL LACOUR : Ecrivain Public

Il s'agit de mettre en place des permanences où l'écrivain public se tiendra à la disposition des habitants des quartiers de Metz-Patrotte et du Chemin de la Moselle. Il proposera ses services à chaque personne souhaitant une aide à la rédaction de courriers et de tâches administratives diverses (déclaration d'impôts, documents à remplir...).

L'action s'adresse à un public en grande difficulté sociale, ne maîtrisant que très peu la langue française et/ou rencontrant de grandes lacunes quant à l'écriture ou la lecture. Un bureau est ainsi mis à la disposition de l'écrivain public au Centre Lacour et à l'Association Messine Interfédérale.

Coût global : 42 000 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

CENTRE D'INFORMATION FEMININ FAMILIAL (CIFF) : Permanences d'accès au droit
Il s'agit de favoriser l'accès au droit pour tous publics, particulièrement les plus éloignés de l'information, promouvoir la citoyenneté et favoriser la résolution des conflits. Les permanences sont tenues au Point d'Accès au Droit de Metz-Borny.

Coût global : 5 800 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

LA CONSERVERIE : La culture au cœur de la Patrotte

Dans le prolongement du travail commencé en 2012 sur Metz Nord, la Conserverie proposera cette année de nouvelles expositions, poursuivra le travail entamé avec le lycée Cassin et initiera différents temps forts autour du projet urbain.

Ces actions novatrices verront également le jour, notamment autour de la question du rapport de genre en lien avec le collège J.Rostand. Cette 2^{ème} année sera l'occasion pour l'association de renforcer les partenariats ainsi que la dynamique engagée avec les habitants.

Coût global : 20 000 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

LAOTIENS DE MOSELLE : Activités quotidiennes

Ce titre recouvre l'ensemble des activités de l'association : un accompagnement des publics dans leurs démarches administratives notamment pour les personnes âgées, des activités socioculturelles en direction des familles. Plus globalement, l'association est très active sur le quartier de Borny et participe à de nombreux projets partenariaux.

Coût global : 29 447 €

Subvention Ville de Metz : **11 500 €**

MJC BORNLY : Ecolotrucs

Grâce à un partenariat de plus en plus riche et de plus en plus fort, la MJC propose une nouvelle édition de son événement écologique et citoyen baptisé en 2013 : les Ecolotrucs. Prenant pour thème la campagne à la ville, en souvenir du rattachement de Borny à Metz, les associations vont proposer de nombreuses animations festives et éducatives qui vont montrer à l'ensemble de la population messine à quel point la vie associative est dynamique et créative à Borny. Ce projet bénéficie du soutien de la Ville de Metz dans le cadre des crédits Politique de la Ville et Jeunesse.

Coût global : 15 837 €

Subvention Ville de Metz : **8 500 €**

METZ-POLE-SERVICE (MPS) : Programme de médiation de proximité

Il s'agit de répondre aux différents problèmes rencontrés sur les quartiers de Metz-Borny, Metz-Nord, Patrotte et Chemin de la Moselle, par une présence quotidienne de médiateurs afin de repérer les attentes des habitants, détecter les éventuels dysfonctionnements, favoriser le lien social et l'amélioration du cadre de vie sur ces quartiers. Des animations collectives sont prévues (Fête des voisins, accueil des nouveaux habitants...). Un travail sera également mené avec les locataires de jardins familiaux sur Metz-Borny quant à la gestion des déchets ménagers.

Coût global : 211 000 €

Subvention Ville de Metz : **134 000 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE (AIEM) :

Programme d'accompagnement des situations de violence

Cette action offre à toute personne confrontée à la violence conjugale, familiale ou sociale, un ensemble de réponses. Elle propose notamment un accueil des victimes de violence, un accompagnement juridique ainsi qu'un dispositif d'accueil des auteurs de violence. Le maître-mot de cette action est la prévention en visant à montrer que ce type de violence ne peut être toléré et banalisé et ainsi réduire le nombre de récidives.

Coût global : 55 700 €

Subvention Ville de Metz : **7 500 €**

ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE (AIEM) : Lieu d'accueil de jour pour femmes victimes de violences

C'est la mise en place d'un accueil de jour départemental ouvert à toute femme confrontée à la violence ou à toute personne témoin. Chaque année, ce sont plus de 150 femmes qui bénéficient de ce service.

Coût global : 54 500 €

Subvention Ville de Metz : **8 000 €**

CENTRE SOCIAL LACOUR : Animation Jeunesse

Via un panel d'activités variées, le Centre Lacour propose aux jeunes pré-adolescents et adolescents du quartier du Chemin de la Moselle, une ouverture sur le monde. L'action s'articule autour de l'ouverture d'un accueil pour les jeunes, des activités socio-éducatives les mercredis et petites vacances, des chantiers jeunes et des projets internationaux. Le projet concerne une vingtaine d'adolescents.

Coût global : 72 500 €

Subvention Ville de Metz : **21 000 €**

COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (CMSEA) : Sur les sentiers de l'Avenir

Mise en place d'ateliers d'aide et de remobilisation pour les personnes en errance, en particulier pour les 20/25 ans. Ce dispositif permet d'accompagner ces personnes dans les démarches administratives mais aussi de les aider à se réintégrer dans le monde professionnel.

Coût global : 91 580 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

MJC BORNLY : L'exercice de la citoyenneté au service de la construction de l'identité

La MJC Bornly met en place de nombreuses actions pour accompagner, encadrer et divertir une population cible, celle des 11/15 ans. Ce travail s'effectue en collaboration avec d'autres acteurs du quartier autour des lieux de vie des jeunes. A travers les diverses activités, la MJC souhaite mobiliser une centaine de jeunes.

Coût global : 80 255 €

Subvention Ville de Metz : **23 100 €**

NOUVEAUX PROJETS

EDUCATION

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES (ADAC'S) : Souviens-toi

Depuis 3 ans la compagnie théâtrale Pardès Rimonim intervient sur le quartier de Bellecroix avec pour objectifs de consolider le lien social en favorisant l'émergence d'actions valorisant le patrimoine culturel, historique, humain et environnemental du quartier.

Cette année, l'association leur ouvre ses portes afin de mener une action spécifique sur les différents ateliers du centre social.

Cette collaboration sera valorisée lors d'un temps fort à la fin de l'année scolaire 2013.

Coût global : 12 720 €

Subvention Ville de Metz : **3 000 €**

CENTRE CULTUREL AMICALE DE METZ (CCAM) : Maison des Familles

Il s'agit d'un dispositif d'aide pour les familles de Borny éprouvant des difficultés d'intégration, de communication, d'exercice du rôle parental. Le projet s'appuie sur la mise en place d'activités socioculturelles : sorties enfants-parents, temps conviviaux, danse, musique...

La « maison des familles » accueille, également, tous les jeudis un « comité de femmes ».

De plus, cette démarche est marquée, tout au long de l'année, de temps forts animés par des professionnels sur des thématiques diverses telles que : qu'est-ce qu'être parents aujourd'hui, l'adolescence, l'autorité...

Coût global : 16 414 €

Subvention Ville de Metz : **1 500 €**

INSTITUT DE FORMATION (INFA) : Ateliers d'écriture créative

Il s'agit de la suite du premier atelier linguistique mené en 2012. En effet, cette première action est loin d'être suffisante en vue de l'acquisition d'une maîtrise scripturale et langagière. Pour permettre cette aisance, des ateliers d'écriture créative seront un élément essentiel dans cette progression. Trois modules composeront cet atelier : mise en état d'écriture, relecture à soi et aux autres et réécriture. Ces ateliers s'adressent à 15 femmes résidant sur le quartier de Hannaux-Frécot-Barral.

Coût du projet : 16 587 €

Subvention Ville de Metz : **4 147 €**

LA MAISON D' ANJOU : le Printemps des Familles

Un collectif associatif (Maison d'Anjou, PEP 57, Centre Anatolie, La Passerelle, AIEM, MJC Borny, Metz-Pôle-Services), la Médiathèque Jean Macé et l'Education Nationale organisent la 1^{ère} semaine de la parentalité à Metz-Borny. Cette action a pour but de proposer une semaine d'actions en vue de promouvoir une parentalité respectueuse à la fois des besoins de l'enfant et des responsabilités des parents. Elle permet de créer un moment privilégié de rencontres et d'échanges entre les parents et les associations, propice à la découverte de lieux permettant d'appuyer les parents dans leur rôle éducatif. Chaque partenaire de ce projet propose une activité, des rencontres, des ateliers....

Coût global : 6 710 €

Subvention Ville de Metz : **3 055 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES (ADAC'S) : Les Li-Bell'Ules

Il s'agit d'un projet de création d'un sentier découverte pour redécouvrir le patrimoine, l'histoire, la faune et la flore du quartier de Bellecroix. Ce projet est mis en œuvre avec l'appui Club CPN « Les Libellules », constitué d'une quinzaine d'enfants de 8 à 13 ans.

La réalisation de ce sentier contribuera à valoriser les potentialités historiques, humaines et environnementales du quartier de Bellecroix en faisant revivre les remparts sous forme de sentier découverte. Ce sentier sera animé par des adultes et/ou des adolescents formés pour en devenir les guides. Un livret pédagogique pour vivre le sentier, à l'attention des habitants, sera réalisé par les enfants.

Coût global : 15 400 €

Subvention Ville de Metz : **6 500 €**

LIEN SOCIAL

LA PASSERELLE : Borny Buzz

La Passerelle aux côtés d'un collectif d'associations, a souhaité développer un nouveau média de quartier au moyen d'un site Internet intégrant textes et contenus multimédias. Il s'agit de créer une dynamique qui permettra d'accompagner la transformation du quartier en travaillant sur son image, que ce soit à l'interne ou à l'externe. Il s'agit de s'appuyer sur les richesses du quartier pour créer un outil citoyen de qualité aux habitants. La ligne éditoriale est définie et garantie par un collectif d'associations et d'acteurs du quartier, dont des membres du comité de quartier.

Coût global : 40 700 €

Subvention Ville de Metz : **16 000 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE (AIEM) : Egalité et prévention des violences sexistes

Il s'agit à travers ce projet, de travailler sur la question du rapport de genre entre les collégiens de manière coordonnée entre les différents acteurs éducatifs d'un territoire. Une formation de deux fois deux jours est proposée afin de permettre aux enseignants, éducateurs, animateurs, personnes relais, de se construire une culture commune sur les notions de genre, de sexisme, mais également sur la question de la violence entre jeunes. Des projets en direction des jeunes seront développés entre les deux sessions de formation par ces différents acteurs de manière concertée et coordonnée et évalués collectivement. Le projet sera mené de manière expérimentale sur le quartier HBF.

Coût global : 18 000 €

Subvention Ville de Metz : **9 000 €**

MJC BORNLY : Comédie-Club

Il s'agit de la mise en place d'ateliers d'écriture pour des adolescents du quartier de Metz-Borny autour de la thématique de l'abri-bus, lieu privilégié de « transformation » pour les adolescents. Ces ateliers sont suivis de stages relatifs à la vidéo, au jeu d'acteur. L'action se déroulera tout au long de l'année 2013.

Coût global : 41 362 €

Subvention Ville de Metz : **8 660 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, future SMAC...).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes pour la période couvrant les vacances de Toussaint/Noël 2012, d'hiver, de printemps et d'été.

PARTICIPATION VILLE

APSYS-EMERGENCE

Rénovation d'une coursive (Metz-Nord)	945 €
Peinture dans un local (Metz-Borny)	735 €
Remise en peinture d'entrées d'immeubles (Grange-aux-Bois)	256 €
Remise en peinture club house foot (Grange-aux-Bois)	298 €
Atelier de travaux de peinture (Metz-Borny)	245 €
Mise en place d'ateliers divers (espaces verts, mosaïque, calligraphie, Entretien cimetières) (Metz-Nord et Metz-Borny)	2 695 €
Remise en peinture d'un local (Bellecroix)	238 €
Mise en peinture des vestiaires du club de football (Bellecroix)	245 €
Construction de bacs à jardins (Grange-aux-Bois)	255 €
Construction de tableaux mosaïques (Grange-aux-Bois)	298 €
Ateliers photos quartier Boileau (Metz-Nord)	1 132 €
Préparons le jardin (Metz-Nord)	245 €
Embellissement du square Richet (Metz-Nord)	238 €
Le Tag par les mots (Metz-Nord)	615 €
Réalisation d'une fresque à la halte-garderie (Metz-Nord)	190 €

Soit un total de **8 630 €**

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

Le programme Opérations Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Social sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ».

S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépaysement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le

secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville ;

Pour cette présente année, la programmation s'établit comme suit :

	<u>PARTICIPATION VILLE</u>
<u>APSYS-EMERGENCE</u>	
Equipe Borny : Séjours Vosges et dans l'Ain	4 240 €
Equipe Metz-Nord : Séjour à Arles et ateliers photos	
<u>BOUCHE A OREILLE</u>	
Fais ton CD et stage de danse contemporaine/hip-hop	3 180 €
<u>CENTRE ANATOLIE</u>	
Animations de rues	7 000 €
<u>CENTRE LACOUR</u>	
Séjour à dominante sportive	1 500 €
<u>CENTRE PIOCHE</u>	
Séjour à Prénovel	400 €
<u>CMSEA</u>	
Atelier langage et séjours été	6 900 €
<u>FAMILLES DE FRANCE</u>	
Séjour solidarité internationale au Maroc	5 000 €
<u>MJC BOILEAU</u>	
Séjour ski, séjour été et ateliers de cultures urbaines	1 350 €
<u>MJC BORNLY</u>	
Borny Comédie Club (1) et stage/séjour environnemental	5 042 €
<u>PEP 57</u>	
Séjours VASCO	3 924 €

Soit un total de **38 536 €**

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège, résidant sur les quartiers dits « politique de la ville ». Ils sont pris en charge le soir après l'école, par les associations, afin de bénéficier d'aide au travail scolaire, d'appui à l'apprentissage des leçons, à l'organisation personnelle, ainsi que de diverses activités à vocation culturelle.

Les parents sont mobilisés pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences pour améliorer leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

	<u>PARTICIPATION VILLE</u>
<u>ADAC'S</u>	
Quartier de Bellecroix – 2 cycles	5 000 €

<u>AFA</u>	
Quartier de Metz-Borny – 2 cycles	6 500 €
<u>CENTRE ANATOLIE</u>	
Quartier de Metz-Borny – 2 cycles	6 500 €
<u>CENTRE LACOUR</u>	
Quartier de Metz-Nord – 2 cycles	6 500 €
<u>CENTRE PIOCHE</u>	
Quartier de Hannaux-Frécot-Barral – 1 cycle	3 000 €
<u>LAOTIENS</u>	
Quartier de Metz-Borny – 1 cycle	2 500 €
<u>LA PASSERELLE</u>	
Quartier de Metz-Borny – 1 cycle	2 500 €
<u>PEP 57</u>	
Quartiers de Metz-Nord et Metz-Borny – 2 cycles	5 000 €
Soit un total de 37 500 €	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 922 492 € au financement des actions suivantes :

ADAC'S	
CLAS	5 000 €
Souviens-toi	3 000 €
Fête de la Soupe	5 000 €
Bell'Santé	8 000 €
Les Li-Bell'ules	6 500 €
AP SIS-EMERGENCE	
Ateliers Jeunes 1 ^{er} semestre 2013	8 630 €
O V V V 2013	4 240 €
AFA	
Les ateliers d'I.S.A	5 000 €
CLAS	6 500 €
AIEM	
Espace Parents-Enfants	2 500 €
Programme d'accompagnement des situations de violence	7 500 €
Lieu d'accueil de jour pour femmes victimes de violences	8 000 €
Egalité et prévention des violences sexistes	9 000 €
APEF	
Les Chemins de la Vie	13 500 €
Plateforme professionnalisante	9 000 €

ATELIERS DES P'TITS BOUTS	
Atelier santé, remise en forme et bien-être	4 000 €
ATTM	
Action sociale	10 000 €
Action femmes	10 000 €
Action jeunesse	5 000 €
BOUCHE A OREILLE	
Ensemble Cour du Languedoc	15 000 €
OVVV 2013	3 180 €
CCAM	
Maison des Familles	1 500 €
CENTRE ANATOLIE	
CLAS	6 500 €
Pour une émancipation des femmes	7 500 €
Les tisseurs de liens	7 000 €
OVVV 2013	7 000 €
CENTRE LACOUR	
Secteur Enfance	15 000 €
CLAS	6 500 €
Ecrivain Public	10 000 €
Animation Jeunesse	21 000 €
OVVV 2013	1 500 €
CENTRE PIOCHE	
CLAS	3 000 €
OVVV 2013	400 €
CIFF	
Permanences d'accès au droit	4 000 €
CLCV	
Permanences dans les quartiers	5 000 €
LA CLE	
Lieu d'accueil et d'écoute	20 000 €
CLLAJ	
Permanences dans les quartiers	13 500 €
CMSEA	
Sur les sentiers de l'avenir	5 000 €
OVVV 2013	6 900 €
LA CONSERVERIE	
La culture au cœur de la Patrotte	10 000 €

CULTURES DU CŒUR	
Sortir et s'en sortir	9 000 €
FAMILLES DE France	
OVVV 2013	5 000 €
FOMAL	
Auto-école pédagogique	10 000 €
LE GRAND SAUVOY	
Ateliers de quartier	90 000 €
INFA	
Ateliers d'apprentissage socio-linguistique	3 577 €
Ateliers d'écriture créative	4 147 €
LAOTIENS DE MOSELLE	
CLAS	2 500 €
Activités quotidiennes	11 500 €
LA MAISON D'ANJOU	
Le printemps des familles	3 055 €
METZ-POLE-SERVICES	
Chantier Propreté	209 000 €
Festif	32 000 €
Service médiation	134 000 €
MJC BOILEAU	
OVVV 2013	1 350 €
MJC BORNAY	
La participation active au service du développement	13 287 €
Ecolotrucs	8 500 €
L'exercice de la citoyenneté au service de la construction de l'identité	23 100 €
Comédie-Club	8 660 €
OVVV 2013	5 042 €
LA PASSERELLE	
CV Multimédia	12 500 €
CLAS	2 500 €
Bornay-Buzz	16 000 €
PEP 57	
CLAS	5 000 €
OVVV 2013	3 924 €
UNIS-CITES	
Médiaterre	9 000 €

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : M. THIL, M. LEBEAU, Mme QUILLOT, Mme LETY et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU, M. THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2) , Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Ne participe pas au vote : 1 Mme KAUCIC.

Absents au moment du vote : 2 Mme FRITSCH-RENARD, M. KHALIFE.

DCM N°13-03-06 : Création de l'Espace Santé Active de Metz (ESA):

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose qu'engagée depuis 2009 dans le Réseau Ville Santé de l'O.M.S, la Ville de Metz construit une politique volontariste pour améliorer au quotidien la santé des Messins, quels que soient leur âge, leur quartier, leur situation personnelle.

Afin de traduire cette ambition et tenir ses engagements, la Ville a choisi de retenir trois priorités pour structurer l'intervention municipale :

- Améliorer l'accès de l'offre de santé pour tous les habitants,
- Informer et sensibiliser la population en matière de prévention santé,
- Contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé.

Le bilan de la première étape de déploiement de ces priorités montre que la Ville de Metz tient ses engagements.

Ainsi la création en février 2011 d'une communauté Hospitalière de Territoire pour faire face aux enjeux liés à la démographie médicale permet d'améliorer l'accès à la santé pour tous en favorisant le recrutement et la fidélisation des praticiens dans les hôpitaux, de développer des filières de soins attractives mais surtout de renforcer les compétences dans les spécialités telles que la médecine cardiovasculaire ou la neurologie.

D'autres actions ont vu le jour. En soutenant l'organisation de cycles de conférences santé en collaboration avec les associations de la ville ou en participant à la déclinaison de campagnes nationales sur les grands thèmes de la santé publique (lutte contre le cancer, lutte contre le Sida, dépistage du cancer du sein et du colon), en construisant le dispositif Label Nuit, en installant 100 défibrillateurs dans les équipements publics et en façade des pharmacies, la ville participe à sa mission de prévention santé en informant et sensibilisant les Messins quel que soit leur âge.

Enfin, avec la création de l'Atelier Santé Ville en 2011 pour réduire les inégalités en matière de soin et de santé sur 6 quartiers de la ville, avec la mise en place d'actions collectives « soignez vos dépenses de santé » par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz auprès de publics en difficultés et en les accompagnant pour qu'ils aient accès à leurs droits, avec la formation de médiatrices de santé chargées de transmettre des messages de prévention dans le quartier de Borny, la Ville s'est dotée d'un ensemble d'actions coordonné pour réduire les inégalités socio-spatiales en matière de santé en construisant une politique de prévention adaptée aux réalités de chacun.

Si ces différentes actions donnent corps à l'ambition de la municipalité d'améliorer la santé des Messins, la Ville de Metz, à l'instar de ses partenaires, souhaite la mise en place d'un lieu de ressources et d'animation permettant une meilleure identification par les habitants des actions de prévention santé.

Pour répondre à cet objectif, la Ville de Metz souhaite nouer un partenariat renforcé avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle afin d'améliorer les services offerts aux habitants en matière de Santé en accueillant à Metz l'expérimentation nationale Santé Active.

Le Programme National Santé active propose aux usagers une offre de préventions structurée, regroupée au sein d'un Espace Santé Active. Il a pour mission d'inviter les habitants à devenir acteurs de leur santé et d'acquérir de saines habitudes de vie.

L'Espace Santé Active aura pour vocation de :

- **Permettre aux Messins d'accéder à un espace de prévention** : cette véritable agence dédiée à la santé mettra à la disposition des visiteurs un grand nombre de ressources (bibliothèque, DVD, Internet, documentation...) et proposera des ateliers de Coaching sur les thématiques de la nutrition, de la santé du cœur et de la santé du dos. Les conseillers Santé Active de la CPAM, présents au sein de cet Espace, auront la mission d'animer le lieu et d'accompagner les habitants dans leurs démarches Santé.
- **Permettre aux associations santé d'avoir un lieu de coordination et d'animation** : l'espace santé active mobilisera un ensemble de ressources mises à disposition des associations santé et leur permettra de disposer de moyens d'animation modernes ainsi que de supports pédagogiques pour tenir des ateliers au sein de ce lieu.
- **Permettre aux Messins les moins favorisés d'avoir recours aux soins de prévention** : en partenariat avec les publics accompagnés par le CCAS de la Ville de Metz et l'Atelier Santé Ville, l'Espace Santé Active proposera des actions spécifiques pour accueillir les publics les plus éloignés des questions de santé et leur permettre d'accéder à leurs droits santé.

La Ville de Metz et son CCAS souhaitent accompagner cette expérimentation nationale en prenant en charge une partie des frais liés à l'implantation du 10^{ème} Espace Santé Active à Metz qui s'installera au Centre-ville, rue de la Fontaine. Cet engagement à hauteur de 25% chacun du montant du loyer s'élèvera à 9 687 euros chacun en année pleine.

De son côté, la CPAM financera l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement du lieu, les moyens humains y étant affectés ainsi que les différents coûts des activités qui s'y dérouleront.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, la CPAM de la Moselle et le CCAS précisant les engagements de chacun pour une durée de trois ans, durée du lancement de l'Espace Santé Active de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la création de l'Espace Santé Active de Metz et les modalités techniques et financières de son déploiement telles que précisées dans la convention de partenariat Ville de Metz, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle, Centre Communale d'Action Sociale de la Ville de Metz,
- **D'AUTORISER** la participation financière annuelle à cette opération à hauteur de 9 687 €, montant qui sera proratisé en 2013 en fonction du nombre de mois d'ouverture,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. THIL, Mme STEMART, M. MARECHAL, M. LECOCQ et Monsieur le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2) , Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 3 Mme FRITSCH-RENARD, M. FONTE, M. KHALIFE.

DCM N°13-03-07 : Convention entre la Ville de Metz et l' Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Metz (AGURAM) pour l'année 2013 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que chaque année l'AGURAM élabore un programme partenarial d'activité qui constitue l'élément central du fonctionnement de l'Agence

d'Urbanisme. Celui-ci est arrêté par son Conseil d'Administration et approuvé par son Assemblée Générale.

Ce programme s'appuie sur les vocations de l'AGURAM :

- Etre un espace de réflexion, de concertation pour les différents partenaires concourant au développement social, urbain, économique du bassin de vie de Metz et l'espace urbain Metz Thionville.
- Proposer en permanence des observations et des analyses.
- Réaliser des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres.
- Mettre en œuvre les mesures propres à assumer l'information de la population.

La Ville de Metz, dans le cadre de ce programme partenarial, précise chaque année le montant et les modalités des interventions sur son territoire.

Elle s'organise autour de trois axes :

- Réflexions transversales : avec des appuis techniques et la définition complémentaire d'indicateur à l'échelle des quartiers relevant de la politique de la ville ; une assistance pour l'élaboration d'un cahier des charges d'observation sur les copropriétés ; des contributions techniques concernant les villes centres de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière.
- Missions permanentes : avec des données techniques liées au territoire ; des notes et assistances dans le domaine du logement ; d'un observatoire du stationnement ; d'une assistance technique dans le domaine des circulations douces et de la mobilité.
- Planification urbaine et projet urbain : avec la poursuite de diagnostic des quartiers de Metz-Vallières et Grange aux Bois ; de la sensibilisation des Comités de Quartiers à l'urbanisme ; d'une assistance à l'élaboration du projet de ville et l'accompagnement d'une stratégie concernant le stationnement des PMR ; d'une assistance pour l'élaboration d'un schéma directeur des itinéraires et des cheminements piétons.

Ainsi, en 2013, l'AGURAM accompagne la ville sur des sujets et à des échelles aussi variés que la RMPT, les circulations douces, le stationnement, dans une logique plus affirmée d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Afin de permettre à l'Agence de l'Urbanisme de mener l'ensemble de ses missions, la Ville versera une subvention de 180 000 euros conformément à la convention cadre triennale signée en 2011.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'AGURAM de 180 000 euros en vue de mener les missions partenariales avec la Ville de Metz pour l'année 2013;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention Ville – AGURAM 2013.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2) , Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 5 Mme FRITSCH-RENARD, M. FONTE, Mme NICOLAS (x2), M. KHALIFE.

DCM N°13-03-08 : Office de tourisme de Metz-Cathédrale - Demande de classement de Metz en Station de Tourisme - Subvention 2013 – Convention d’objectifs et de moyens et signature d’une convention sur le City Pass dématérialisé :

M. JEAN, Rapporteur, expose que la Ville de Metz et l’Office de Tourisme de Metz Cathédrale reconnaissent œuvrer ensemble pour exercer les missions générales d'accueil, d'information des clientèles touristiques et locales, de promotion touristique de la destination Metz, de coordination et d'animation des réseaux touristiques, d'observation et de veille touristique, et ce en cohérence avec les Comités Départemental et Régional du Tourisme.

L’Office de Tourisme exerce des missions complémentaires prévues à l’article 2 de ses statuts :

- l'aide aux groupements de commerçants, hôtels, compagnies de transports et généralement toutes les industries qui vivent du tourisme ;
- l'aide aux initiatives privées, aux associations, comités d'expositions, de cérémonies, réceptions, etc...conformes et nécessaires à la réalisation de leur objet dans le cadre d'un soutien logistique ;
- la gestion d'équipements collectifs du tourisme.

Pour mener à bien ses missions, l’Office de Tourisme sollicite chaque année la Ville pour verser une subvention de fonctionnement et d’investissement.

La demande de subvention en fonctionnement pour l’exercice 2013 s’élève à 1 315 000 €, soit un niveau de subvention quasi équivalent à celui de 2012 (1 314 000 €).

Le budget de l’Office progresse néanmoins de 3,27% du fait de la progression attendue des ventes des produits touristiques résultant à la fois de l’accroissement des ventes de la nouvelle boutique repensée et réorganisée (intégrée aux travaux de réaménagement d’ensemble de l’accueil de l’Office de Tourisme qui se sont terminés fin novembre 2012) et de l’augmentation de la fréquentation qui doit entraîner des recettes propres plus importantes liées aux réservations et visites commentées.

Pour maintenir le développement de l'accueil et des publics (donc des recettes propres), l'Office sollicite la Ville pour obtenir une subvention d'équipements de 36 000 € afin de développer :

- des supports interactifs (cartes avec géolocalisation pour positionner aux alentours les bâtiments à visiter, les restaurants, les lieux de vie...),
- un dispositif de visibilité immédiate de la disponibilité du parc d'hébergement,
- la création d'un site professionnel « web » à destination des prestataires et opérateurs de Metz et de la Région,
- en complément des travaux réalisés fin 2012, l'installation de 2 bornes d'accès à internet (dans la perspective du classement en catégorie I de l'OT),
- une application nomade afin de permettre de découvrir les richesses de Metz à travers l'organisation de chasses aux trésors dans la Ville.

Ces demandes de subventions s'inscrivent dans la poursuite des objectifs annoncés en 2011 et 2012 :

- Positionner Metz face à la concurrence accrue des destinations touristiques (en particulier des capitales régionales et européennes sur des courts séjours) ;
- Faire du tourisme, en tant que producteur de culture, d'imaginaire et d'identité, un vecteur de la mise en développement globale du territoire et un possible point de rencontre entre enjeux économiques et diversité culturelle.

L'Office de Tourisme de Metz s'engage également à participer à la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique Local de la Ville de Metz (adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 juillet 2012), qui a structuré les logiques de développement sur le court, moyen et long terme et identifié les synergies à construire entre les différents acteurs du tourisme.

De plus, pour répondre au mieux aux enjeux de ville innovante, la Ville de Metz (appui technique et matériel) et l'Office de Tourisme ont travaillé de concert à la dématérialisation du « City Pass Metz » (support de carte pour un paiement sans contact).

Il est par conséquent proposé qu'une convention soit établie entre l'OT et la Ville pour la mise en place, en 2013, du City Pass dématérialisé, précision étant faite qu'il sera étudié également courant 2013 un développement du City Pass vers d'autres équipements, notamment culturels (Arsenal, Trinitaires...), afin de créer des offres groupées donnant un éventail de services plus large tant à destination des touristes que des visiteurs locaux.

Enfin, par délibération en date du 29 septembre 2011, la Ville de Metz a sollicité la demande de classement de Metz en commune touristique qu'elle a obtenu par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2012.

Or, les efforts qui sont mis en œuvre depuis 2012 tant par la Ville de Metz que par l'office de tourisme (signalétique, travaux de l'accueil de l'Office...), et pour lesquels le Schéma de Développement Touristique Local constitue un cadre de mise en œuvre, permettent aujourd'hui de passer à un niveau supérieur en sollicitant la qualification de station de tourisme et le classement de l'Office de Tourisme en catégorie I.

Ces demandes ont pour but de permettre de renforcer efficacement l'attractivité de la station classée de tourisme et affirmer Metz comme une « Destination » d'excellence et développer les recettes touristiques, notamment des visiteurs étrangers.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'OCTROYER** à l'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale pour l'exercice 2013 une subvention de fonctionnement de 1 315 000 € en fonctionnement et 36 000 euros en investissements ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2013 jointe en annexe ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération y compris les avenants éventuels ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale pour la dématérialisation du « Cite Pass Metz » jointe en annexe ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération y compris les avenants éventuels;
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours;
- **DE PRECISER** que les présentes conventions s'inscrivent dans la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique Local de la Ville de Metz adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 5 juillet 2012;
- **DE DECIDER** de solliciter la demande de classement de Metz en station de tourisme sur le périmètre communal et, en conséquence, la demande de classement de l'office de tourisme de Metz Cathédrale en catégorie I;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter la demande de classement en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article R133-38 du Code du Tourisme;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. LEBEAU, M. THIL, Mme STEMART, M. HEULLUY, M. BELHADDAD et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : M. LEBEAU.

Absents au moment du vote : 2 M. HETHENER, M. KHALIFE.

DCM N°13-03-09 : Metz Métropole Développement - Subvention 2013 – Convention d'objectifs et de moyens :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose que Metz Métropole Développement (MMD), créée en 2008, fédère les moyens humains, matériels et financiers de la Ville de Metz et de Metz Métropole dans un double objectif : mutualiser et optimiser leurs ressources d'une part, garantir une cohérence des stratégies et des actions d'autre part.

Les principales missions de l'agence sont :

- l'animation et le développement du tissu économique local,
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement de l'agglomération et de sa ville-centre,
- la promotion du territoire de Metz Métropole, ainsi que celui de la Ville de Metz.

Ses compétences sont organisées autour de 4 pôles :

- communication et promotion,
- commerce,
- accueil, accompagnement et suivi des entreprises,
- innovation.

Depuis maintenant 4 ans, l'agence Metz Métropole Développement **soutient et accompagne au quotidien** créateurs et chefs d'entreprises, commerçants et artisans, chercheurs et ingénieurs, dans le développement de leurs projets. Elle témoigne de l'intérêt porté par les collectivités publiques au développement économique, dans un contexte local assombri par la violence des restructurations militaires, par l'impact de la RGPP, et plus globalement par la crise économique mondiale.

Fort de sa connaissance fine des forces et faiblesses de son territoire, MMD a défini les grands axes de la stratégie de l'agglomération, dans le cadre du Schéma de Développement Economique :

- Pari sur les filières et secteurs de croissance,
- Etre l'épicentre du commerce de la Grande Région,
- Faire de la culture et du tourisme des vecteurs du développement économique,
- Endiguer l'érosion des activités traditionnelles.

Le travail de l'agence se concentre principalement autour de 5 grands axes d'intervention :

- Créer des conditions favorables à la création, l'implantation et au développement des entreprises (tous secteurs et filières confondus),
- Changer l'image de Metz et promouvoir les atouts du territoire,
- Placer l'innovation au cœur de la compétitivité du territoire,
- Dynamiser le commerce,
- Faire du tourisme et de la culture des leviers de développement économique.

Le plan prévisionnel des actions 2013 figure en annexe.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un budget prévisionnel d'un montant de 1.898.000 €.

La Ville de Metz est sollicitée pour une participation financière de 720.000 € en fonctionnement, en diminution par rapport à celle versée en 2012.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** à l'Association Metz Métropole Développement une subvention de 720.000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2013 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2013 et, de manière générale, tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération y compris les avenants éventuels.
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice en cours.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un amendement a été déposé par Monsieur LEBEAU et donne la parole à ce dernier.

Exposé et lecture de l'amendement par Monsieur Lebeau :

Au regard du budget 2013 communiqué par la ville de Metz, de l'état très important des réserves et des sommes disponibles de l'association Metz Métropole Développement depuis trois ans, force est de reconnaître, dès lors que, depuis 36 mois, Metz Métropole Développement dispose d'une trésorerie non nécessaire à l'exploitation d'un montant considérable.

Il est donc possible de réduire de manière plus conséquente le montant de la subvention qu'une réduction de 20.000 euros par rapport à la subvention 2012 proposée dans cette motion. Cette proposition de réduction met toutefois en évidence le manque de dynamisme, d'ambition et de résultats de cette association. Il est proposé dès lors d'aller plus loin dans la réduction de la subvention et de la réduire de 620.000 euros pour porter la subvention de 720.000 à 100.000 euros afin que Metz Métropole Développement rende indirectement à la ville de Metz l'argent qu'elle a perçu en trop depuis 3 ans.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Il est proposé d'attribuer à l'association Metz Métropole Développement une subvention de 100.000 euros au titre du fonctionnement pour l'année 2013.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, M. ALDRIN, Mme NICOLAS, Mme KAUCIC, M. KRAUSENER, M. JEAN et M. le Maire.

Après discussion et vote, l'amendement de M. LEBEAU est : REJETE

Voix pour l'amendement: 12 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre l'amendement: 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M.

LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2) , Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 3 M. HETHENER, M. KHALIFE, Mme SAADI.

Monsieur le Maire propose de soumettre le point n° 9 au vote de l'assemblée.

Explications de vote demandée par : Mme NICOLAS, M. THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2) , Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 12 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 3 M. HETHENER, M. KHALIFE, Mme SAADI.

DCM N°13-03-10 : Charte pour une dynamisation du commerce messin 2013-2015 et convention d'objectifs et de moyens pour la subvention 2013 :

M. JEAN, Rapporteur, expose que, facteur essentiel d'attractivité, de rayonnement, d'animation et de cohésion sociale, le commerce en général - et celui de centre-ville en particulier - fait aujourd'hui l'objet de bouleversements sans précédent (nouveaux comportements des consommateurs, montée en puissance du numérique, métamorphoses des paysages urbains, nouveaux modes de déplacements,...) auxquels il doit s'adapter et répondre en permanence.

Le commerce messin n'échappe pas à cette réalité. Pour l'accompagner et le soutenir dans ces nouveaux défis, et pour faire de Metz « l'épicentre du Commerce de la Grande Région », la Ville s'engage pleinement aux côtés de la Fédération des Commerçants (en lien avec Metz

Métropole Développement, l'Office de Tourisme, et la C.C.I notamment) autour de stratégies et d'objectifs partagés :

- **Améliorer la position concurrentielle de Metz, « créer la surprise » :**
 - o par l'implantation d'enseignes exclusives,
 - o par l'implantation de nouvelles enseignes haut de gamme,
 - o par la promotion des quartiers, aux identités commerciales fortes,
 - o par des innovations numériques exclusives (E et M – Commerce),
- **Capitaliser sur le développement touristique de la Ville :**
 - o En construisant une offre commerciale de « destination » de grande qualité,
 - o En mobilisant les commerçants comme acteurs incontournables d'une stratégie touristique innovante et imaginative en lien notamment avec le Schéma de Développement Touristique Local,
 - o En synchronisant au mieux le commerce au rythme d'une ville touristique,
- **Créer des animations commerciales originales en lien avec les grands événements de la Ville, et en assurer la promotion à l'échelle de la Grande Région**
 - o Grandes Expositions du CPM,
 - o Inauguration du METTIS,
 - o Nuit Blanche, Metz Plage, etc.....,
 - o Fêtes de Noël,
- **Créer des animations inédites et originales dans les quartiers.**

Dans ce contexte, la Fédération des commerçants a proposé un programme d'actions 2013 comportant les orientations suivantes :

- **Animation commerciale des quartiers** : dynamiser les quartiers par des animations de proximité, et soutenir les initiatives des associations des commerçants des quartiers
- **Accueil et information** par la « Boutique des Services » (renseigner le chaland et offrir des services destinés à faciliter l'orientation et l'information de la clientèle du centre-ville).
- **Animation par l'organisation de manifestations** (Fête des Mères, Braderie de Printemps, Grande Braderie, Fête de la bière et Marché de Noël).

Dans ce cadre, la Ville contribue financièrement à ces actions ainsi qu'aux projets portés par la Fédération des commerçants pour un montant total de subvention de 340 000 € décomposé comme suit :

- animations commerciale des quartiers pour 71 400 €,
- animation de la « Boutique des Services » rue des Clercs pour 41 740 €,
- animations autour de la Fête des Mères pour 18 660 €,
- animation du Marché de Noël pour 98 200 € auxquels s'ajoutent 50 000 € pour des installations spécifiques à l'occasion du marché de Noël,
- soutien à la création par les commerçants d'un site internet dédié exclusivement au commerce pour 10 000 €,
- accompagnement des actions engagées par les commerçants lors de la mise en service de METTIS pour 50 000 €.

Par comparaison, la subvention versée en 2012 avait été de 326 860 €.

Il est précisé que la création du site internet est soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle, qui apporte sa contribution sous forme d'actions de formation et de sensibilisation des commerçants au développement du e-commerce)

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention-cadre 2013-2015, la convention d'objectifs et de moyens 2013 ainsi que le versement de la subvention précitée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention cadre pour la période 2013-2015 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DE PRECISER** que les orientations donneront lieu à une exécution via les conventions d'objectifs et de moyens annuelles ainsi qu'à travers toute action particulière entre les signataires.
- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fédération des commerçants de Metz Office pour l'exercice 2013 d'un montant de 340 000 € pour les actions d'animation et de soutien au commerce messin ainsi que l'organisation du Marché de Noël qui fêtera cette année ses 20 ans ;
- **DE FIXER** à 15 000 € le montant maximum de la subvention à octroyer à la Fédération des commerçants pour le dispositif des chèques-parkings, la somme versée étant déterminée sur justificatifs des utilisations des chèques-parkings.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2013 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération y compris les avenants éventuels.
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU, M. ALDRIN, M. THIL et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 M. KRAUSENER, Mme BRESSON, Mme MERTZ (x2), M. MARTALIE, M. HETHENER, M. KHALIFE

DCM N°13-03-11 : Dispositif d'aide au premier départ en centres de vacances - Convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Association Jeunesse au Plein Air :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz met en œuvre tout au long de l'année des actions dans un but éducatif et d'apprentissage de la citoyenneté, tout en favorisant la mixité en permettant la rencontre de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Elle a souhaité, en étroite collaboration avec le CCAS, compléter l'offre éducative proposée aux enfants pendant la période estivale en décidant de s'associer, en 2012, au dispositif « Aide au Premier Départ en Centre de Vacances ».

Cette opération, initiée par l'association Jeunesse au Plein Air (JPA), confédération laïque reconnue d'utilité publique et regroupant 23 associations organisatrices de centres de vacances a ainsi permis aux familles messines, bénéficiaires de bons CAF, de recevoir une aide financière significative, pour aider leurs enfants à partir pour la première fois en centre de vacances.

69 jeunes messins, âgés de 4 à 17 ans, ont pu bénéficier d'une aide au premier départ en 2012. Par ailleurs, 38 enfants messins, non bénéficiaires de bons vacances de la CAF (donc non éligibles à l'aide du CCAS), ont pu tout de même bénéficier des aides de la Région et de la PEP (Pupilles de l'Enseignement Public). Les jeunes estivants étaient majoritairement âgés de 9 à 13 ans (52 %). Les séjours en campagne lorraine ont été privilégiés par les familles (57 %), il est à noter que ce sont les séjours les moins onéreux. Les familles ont majoritairement réservé des courts séjours pour les plus jeunes enfants, tandis que les séjours traditionnels de deux semaines ont été davantage réservés pour les plus âgés.

Ces premiers résultats encourageants ont conduit la Ville de Metz et le CCAS à renouveler leur soutien à cette opération. Pour 2013, il est toutefois proposé d'élargir l'offre de séjours en invitant l'ensemble des associations adhérentes à la JPA à s'inscrire dans le dispositif et en proposant par ailleurs à d'autres associations intéressées de l'intégrer, sous condition notamment d'adhérer à une charte de parrainage fixant le respect d'un projet pédagogique, des règles d'encadrement et de sécurité.

Les modalités financières, telles que définies en 2012, demeurent inchangées à savoir, une aide fixée à 100 € attribuée aux bénéficiaires de bons vacances de la CAF pour un séjour allant jusqu'à 7 jours et à 160 € pour un séjour supérieur à 7 jours et concernera 100 enfants de 4 à 17 ans. Cette aide viendra compléter l'aide de la Région Lorraine de 80 € par séjour, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, via les bons CAF, celle des Pupilles de l'Enseignement Public qui attribuent des bourses solidarité de 35 €.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre la Ville de Metz, le CCAS, l'association Jeunesse au Plein Air précisant le rôle de chacun : La Ville de Metz, via le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante, contribuera à la bonne mise en œuvre du dispositif sur le territoire, ciblera les associations et séjours qui intégreront le catalogue en lien avec l'Association Jeunesse au Plein Air et prendra également à sa charge une partie des frais de communication ; le CCAS, apportera les financements correspondant au versement des aides individuelles aux familles; enfin l'Association Jeunesse au Plein Air assurera la promotion et la gestion de l'opération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE S'ASSOCIER** au dispositif "Aide au Premier Départ en Centre de Vacances" mis en place par l'Association Jeunesse au Plein Air,

- **D'APPROUVER** les modalités techniques et financières de mise en œuvre du dispositif telles que précisées dans la convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Jeunesse au Plein Air,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tout autre document contractuel relatif à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 39 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : 16 M. KOENIG (x2), M. LIOGER, M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. BELHADDAD, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, Mme MERTZ (x2), Mme BRESSON.

DCM N°13-03-12 : Soutien à l'Association « Vallières en Fêtes » :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que les 25 et 26 mai 2013, l'Association Vallières en Fête organisera la dixième édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières. Compte tenu du fait qu'il s'agit du 10^{ème} anniversaire, elle souhaite donner une plus grande envergure à cette manifestation. A cette occasion, elle souhaite clôturer le programme d'ateliers et d'animations par un feu d'artifices. Le coût total du projet est estimé à 17 280 € ; l'association prévoit 10 700 € environ de recettes de participation du public et de sponsoring. Compte tenu du caractère particulier de cette manifestation, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel une aide financière à hauteur de 4000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** la subvention à l'association Vallières en fêtes pour le financement de leur 10^{ème} édition de la Fête du Ruisseau, pour un montant de 4 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2013.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 39 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : 16 M. KOENIG (x2), M. LIOGER, M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. BELHADDAD, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, Mme MERTZ (x2), Mme BRESSON.

DCM N°13-03-13 : Financement des projets étudiants :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que parmi les dix-huit demandes de subventions sollicitées auprès de la Ville au titre de la vie étudiante, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les initiatives de deux associations en leur attribuant des subventions de fonctionnement au titre du projet global qu'elles mènent à l'année et de cinq autres associations en leur attribuant une aide pour l'organisation d'évènements spécifiques, pour un montant total de **15 700 €**.

1) Subventions de fonctionnement

Crée en 2005, l'**Association Diffu'Son** a pour objectif de promouvoir et d'accompagner la création musicale. Elle anime le Cais'Son, un local de répétition, et organise régulièrement des concerts. Conventionnée avec la Ville depuis 2012, l'Association a déjà perçu un acompte sur sa subvention par décision du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 ; il est proposé de lui attribuer une subvention de **3000 €**, soit un solde à verser de 1 500 €. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 23 970 €. Les partenaires sont : FSDIE (6 000€), Metz Métropole (500€), Conseil Régional (4000€), Conseil Général (2000€), CLOUS (1000€). Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3000 €** et de passer une convention avec l'Association.

L'**Association Easy Campus (anciennement AICP)** propose un accueil permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants d'origine étrangère, elle les accompagne dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 17 910 €.

Les partenaires sont l'Université de Lorraine (4 000 €), Metz Métropole (3 000 €), autres partenaires (1 700 €). Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3000 €** et de passer une convention avec l'Association.

2) Subventions des projets étudiants

L'association des Jeux de Metz Technopôle organise des jeux sportifs à l'attention des étudiants et salariés sur le Technopole de Metz. Elle organise, samedi 1^{er} juin, la **3^{ème} édition des Jeux de Metz-Technopôle**. En marge de ces tournois sportifs, un grand nombre d'animations seront présentées au grand public et aux enfants. Il est proposé d'accorder une aide financière de **5000 €** sur un budget global de 15 836 € financé également par le Club de Metz Technopôle (2 000 €), et de nombreux partenaires privés (6 436 €).

L'association Idée de Développement Durable (I3D), des étudiants de Master 2 Génie de l'Environnement, initie depuis 2012 des projets « développement durable ». Pour 2013, elle prévoit, entre autres, la promotion des déplacements doux (randonnée inaugurale sur les voies du Mettis), des cours de cuisine (alimentation saine, « zéro déchets »), une zone de récupération de cartouches d'encre d'imprimante, le recyclage de gobelets... Il est proposé d'accorder une aide financière de **300 €** sur un budget global de 1 600 €.

L'association compagnie Teatron a pour volonté de sensibiliser le public au théâtre contemporain en travaillant avec les nouvelles technologies. Pour ce faire, la compagnie prévoit de nombreux projets pour 2013, comme les soirées du Collectif En Bloc (collectif de jeunes compagnies de théâtre étudiantes), un laboratoire expérimental autour de l'œuvre de Koltès, une tournée, afin de se rapprocher d'autres associations et de faire rayonner la création messine hors de Metz. Il est proposé d'accorder une aide financière de **1 000 €** sur un budget global de 22 787 €. Les autres financeurs sollicités sont : FSDIE (500 €), Théâtre Universitaire de Metz (3000 €), UFR SHA (2 500 €), Conseil Régional (2 500 €), Metz Métropole (1600 €), CROUS (2 000 €), Université de Lorraine (3 000 €), Conseil Général (2 650 €).

L'association Ellipse développe les arts vivants et visuels par le biais de l'activité cinématographique. Parmi les projets 2013, sont prévus une projection dans le cadre du ciné-club, la création d'un court-métrage, un reportage au cœur de l'ABRI (structure d'accueil des femmes en grande marginalité), une web-série, l'organisation d'un concours autour du patrimoine architectural messin... Il est proposé d'accorder une aide financière de **900 €** sur un budget global de 6 860 €. Les autres financeurs sollicités sont : UFR SHA (1000 €), FSDIE (2200 €), Conseil Régional (1 600 €).

L'association Challenge Handicap et Technologie initie, favorise et promeut les partenariats et rencontres entre les étudiants et personnes en situation de handicap. Dans cette perspective, elle organise la 6^{ème} fête du sport adapté (campus Saulcy) le 17/04/13, la 6^{ème} Journée Régionale de Conférences Pluri-disciplinaires sur la prise en charge des Troubles Envahissant du Développement (campus Saulcy, printemps 2013) et souhaite participer au Challenge Handicap et Technologie, prévu les 13 et 14 juin à Paris. Il est proposé d'accorder une aide financière de **2500 €** sur un budget global de 24 000 €. Les autres financeurs sollicités sont: Conseil Régional (3000 €), Conseil Général (3000 €), Metz Métropole (3000€), Université de Lorraine (8000 €), Vie Etudiante et Relais Handicap (4000 €).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **15 700 €**, soit un solde à verser de **14 200 €** compte tenu des avances accordées en décembre 2012

1) Conventionnement

- Association Diffu'Son **3000 €** dont 1 500€ déjà versés
- Association Easy Campus (AICP) **3000 €**

2) Subventions projets étudiants

- Association les Jeux de Metz Technopôle **5000 €**
- Association Idée de Développement Durable (I3D) **300 €**
- Association Teatron **1000 €**
- Association Ellipse **900 €**
- Association Challenge Handicap et Technologie **2500 €**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'association susvisée ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à : **14 200 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 15 M. KOENIG (x2), M. LIOGER, M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, Mme MERTZ (x2), Mme BRESSON.

DCM N°13-03-14 : Metz en Fête 2013 :

M. FONTE, Rapporteur, expose qu'en 2012, la programmation culturelle estivale proposée par la Ville de Metz et ses partenaires a réuni près de 42 000 personnes. Metz en Fête a ainsi présenté 50 spectacles différents (90 représentations) sur 20 lieux, pour la plupart en plein air et répartis sur 30 jours. Les excellentes retombées médiatiques ont autant témoigné de l'efficacité et de l'attractivité de la communication (guide de l'été, graphisme) que de l'atmosphère chaleureuse, à la fois intimiste et festive des rendez-vous avec une mention spéciale à la compagnie Déracinemoa et ses bénévoles en charge de Hop Hop Hop dont le magique spectacle d'ouverture (compagnie Transe Express) aura particulièrement marqué les esprits.

Ces partenariats fructueux sont ainsi poursuivis en 2013, avec en premier lieu le festival « Musiques Hors Format » du 21 au 30 juin co-organisé avec l'EPCC Metz en Scènes afin de préfigurer l'offre culturelle et les actions de la future BAM. Dans ce cadre, la place de la République réunira, les 28, 29 et 30 juin, des artistes émergents et des musiciens de renommée nationale et internationale, à la fois inclassables musicalement et fédérateurs en termes de publics. Un village associatif animera également le site, et nouveauté cette année, le festival débutera dès le 21 juin avec une série de rencontres autour des musiques actuelles (soirée de reprises, scène QuattroPole, ciné-concert...) aux Trinitaires, dans l'amphithéâtre situé à proximité directe du chantier de la BAM à Borny, les médiathèques et les cafés.

La 4^e édition de « Hop Hop Hop ou les rencontres transfrontalières du spectacle à ciel ouvert » prévue autour de la place Saint-Louis du 12 au 14 juillet sera à l'image de la seconde, une édition d'échange. En effet, tous les deux ans, la compagnie Déracinemoa mutualise une partie de sa programmation avec le festival d'arts de rue de Sarrebruck, Dillingen et Völklingen, « Sommer Szene », qui se déroule au même moment. Du fait de cette collaboration entre la compagnie Déracinemoa et la structure allemande KulturDirekt, le festival devrait être labellisé dans le cadre de « l'Année franco-allemande - cinquantenaire du Traité de l'Élysée ».

Troisième temps fort de l'été, la « journée Extra Large ! », imaginée en collaboration avec le Centre Pompidou-Metz, le réseau des Bibliothèques-Médiathèques, les associations Fragment et Musiques volantes, proposera le samedi 20 juillet sur les parvis des Droits de l'Homme et du Centre Pompidou-Metz, des performances musicales et poétiques inspirées par la Beat Generation. L'histoire de ce mouvement littéraire et artistique né dans les années 50 aux Etats-Unis sera en effet présentée cet été dans le Centre à travers une exposition numérique sans précédent en Europe.

Parmi les nouveautés, des séances de contes mélangés à d'autres champs artistiques comme la marionnette ou la musique inviteront parents et enfants à partager un moment de découverte culturelle dans un cadre privilégié (jardin, place).

Enfin, d'autres rendez-vous culturels ponctueront l'été comme les trois séances de cinéma en plein air organisées par la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle, la grande soirée bal tango organisée par l'association Metz Ville Tango ou encore les animations musicales sur les places St Louis, Jeanne d'Arc et la terrasse de la Maison Rabelais.

Le budget dédié à la mise en œuvre de Metz en Fête en 2013 s'élève à un montant global de 236 000 € comprenant le financement de divers projets associatifs pour un montant total de 94 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 94 000 € aux associations culturelles suivantes :
 - Compagnie Déracinemoa 85 000 €
 - Ligue de l'Enseignement/Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle 5 000 €
 - Metz Ville Tango 4 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment toute convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées;
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : 15 M. KOENIG (x2), M. LIOGER, M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, Mme MERTZ (x2), Mme BRESSON.

DCM N°13-03-15 : Fêtes de la Mirabelle 2013 :

M. FONTE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne les événements des Fêtes de la Mirabelle organisées par la Ville de Metz et ses partenaires ont rassemblé en 2012 près de 75 000 visiteurs dans une atmosphère balkanique et fantastique et bénéficié de nombreuses retombées médiatiques tant au plan local que régional.

Pour célébrer la saison du fruit d'or lorrain en août prochain, le thème des arts du cirque a été choisi et sera le fil rouge de cette 63^e édition prévue du 18 au 25 août 2013. Artistes de cirque, danseurs, mimes, clowns et musiciens inviteront les Messins, petits et grands, à prendre part à une grande fête dans toute la ville.

Tradition oblige, les festivités s'ouvriront avec l'élection de la Reine de la Mirabelle (18 août) sur le site de Metz Plage, élection qui promet d'être magique et acrobatique. La manifestation se poursuivra jusqu'au 25 août avec des spectacles, des concerts et des rendez-vous culinaires et gastronomiques sur les places et jardins de la ville. A noter l'invitation de l'ensemble des acteurs liés à la production de la mirabelle à faire goûter le fruit « dans tous ses états » et proposer des ateliers de cuisine, que ce soit sur le marché du terroir et de l'artisanat ou sur le marché des saveurs, organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine.

Poursuivant sa volonté d'innover chaque année et de faire participer les habitants aux événements de leur ville, la Ville de Metz a confié la direction artistique du traditionnel corso fleuri à deux artistes messins (Tommy Laszlo et Jean-Christophe Roelens) afin de le revisiter et créer « la Grande Parade du Cirque » qui sera l'événement marquant de clôture (25 août). Un appel à participation a été lancé en ce sens auprès de la population et des associations.

Enfin, à compter du 28 août, les Montgolfiades, organisées par l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM), décolleront au plan d'eau jusqu'au 1^{er} septembre.

Une somme globale de 605 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2013 pour les Fêtes de la Mirabelle ainsi qu'un crédit de 32 500 € pour les Montgolfiades, ce qui correspond à la reconduction du budget de l'an passé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du corso fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 27 000 € pour la construction de dix chars,
- 2) d'apporter une subvention d'un montant total de 32 500 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 27 000 € aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du corso fleuri :
 - Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange ... 2 700 €
 - Famille Lorraine de Borny 2 700 €
 - Fédération Familles de France 57 2 700 €
 - Groupe Folklorique Lorrain de Metz 2 700 €
 - Gwendolyn's 2 700 €
 - Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA) 2 700 €
 - MJC Metz Sud 2 700 €
 - Renaissance 2 700 €
 - Secours Catholique, délégation de Metz 2 700 €
 - Société Carnavalesque du Carnaval de Metz 2 700 €
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 32 500 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées;

- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 13 M. KOENIG (x2), M. LIOGER, M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, M. LEKADIR.

DCM N°13-03-16 : 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée :

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que l'année 2013 marque le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles De Gaulle. Le traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays.

Les premiers jumelages ont certes précédé le Traité, mais ce dernier a largement contribué à l'essor de ce mouvement en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître. Il est devenu l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande.

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais un axe essentiel à la construction européenne. L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue désormais l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 50 années après sa signature, plus de 2200 jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe du citoyen.

Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du Rat der Gemeinden und Regionen Europas présents

quotidiennement aux côtés des acteurs locaux de nos deux pays afin de les soutenir dans leurs missions.

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement montre un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne, notamment à l'heure où se dessine la stratégie économique de l'Union Européenne. Dans ce contexte difficile, le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE REpondre** à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) :
 - Saisissons l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec la Ville de Trèves ; et souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble le 13 octobre 1957 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux territoires ;
 - Nous engageons à poursuivre notre action conjointe, avec l'objectif d'une meilleure connaissance du partenaire, au moyen d'échanges constants et sur la base de la réciprocité, afin de contribuer ensemble à la construction d'une citoyenneté européenne basée sur les valeurs de tolérance et de solidarité ;
 - Nous efforcerons d'associer mieux et davantage à nos initiatives un public diversifié, en particulier les plus jeunes de nos concitoyens, ainsi que des acteurs locaux tels que ceux du monde économique, de l'entreprise ou de la formation ; gardant ainsi l'esprit d'ouverture propre aux jumelages ;
 - Reconnaissons et saluons le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays , notamment dans le cadre des jumelages de nos villes, et saluons la hausse du budget accordée à l'OFAJ pour l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre et intensifier son action en direction des jeunes générations et que nous puissions leur transmettre l'héritage de notre histoire franco-allemande commune ;
 - Dans un contexte qui conduit de plus en plus souvent à une distanciation des citoyens à l'égard du projet européen, demandons le maintien et le développement des dispositifs européens, en particulier du Programme l'Europe pour les citoyens, qui encouragent les jumelages, et ce dans toute leur diversité. En 2013, année européenne des citoyens, il nous semble plus que jamais indispensable que les villes et les communes de toutes tailles puissent continuer à participer à ces programmes et approfondir ainsi la dimension européenne de leurs échanges ;
 - Conscients que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, soulignons la nécessité d'ouvrir nos échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire de nos jumelages et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux ;

- Intégrons à nos jumelages et partenariats de nouvelles thématiques liées aux défis que doivent aujourd'hui relever nos territoires. Dans cet esprit nous nous engageons à coopérer avec nos partenaires dans le cadre de projets structurés, notamment en matière d'emploi, de démographie ou de développement durable, afin d'échanger nos expériences et d'améliorer nos actions dans ces domaines ;
- Entendons, dans le prolongement de la présente délibération, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée et le caractère vivant du jumelage de nos deux territoires.

Intervention de : M. MARECHAL.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 15 M. KOENIG (x2), M. LIOGER, M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, M. LEKADIR, M. LEBEAU, Mme QUILLOT.

DCM N°13-03-17 : Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'Association « Films en Lorraine » :

M. FONTE, Rapporteur, expose que depuis 2009, à l'initiative du Conseil Régional de Lorraine, de l'Etat et des collectivités territoriales du Sillon Lorrain, l'idée d'un Pôle Images en Lorraine s'est concrétisée par la création d'une association intitulée « Films en Lorraine – Union des Professionnels ».

Cette Association s'est fixée comme buts de :

- fédérer les acteurs de la filière cinématographique et audiovisuelle en Lorraine,
- favoriser le développement de l'enseignement, de la création, de la production et des diffusions cinématographiques et audiovisuelles en Lorraine,
- participer à la valorisation du patrimoine audiovisuel lorrain,
- soutenir les activités du « Pôle Images Lorraine ».

La Ville de Metz a été sollicitée par l'association le 22 janvier 2013 pour siéger au Conseil d'Administration comme membre de droit.

Compte tenu des actions soutenues par la Ville dans le champ du cinéma ou de l'audiovisuel, la Ville a suivi les travaux d'installation de cette association confortant le pôle messin tourné autour de l'éducation à l'image.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « Films en Lorraine – Union des Professionnels » d'en adopter les statuts et de désigner comme membre de droit :

- M. Antoine FONTE (Titulaire).

Ainsi que :

- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (Suppléante).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Ville de Metz en tant que membre de droit au sein de l'association « Films en Lorraine – Union des professionnels »,
- **D'ADOPTER** les statuts de cette association,
- **DE DESIGNER**, pour représenter la Ville au sein de cette association :
 - o M. Antoine FONTE, en qualité de titulaire
 - o Mme Nathalie DE OLIVEIRA, en qualité de suppléante
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir avec cette association.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 12 M. KOENIG (x2), M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, M. LEKADIR, M. LEBEAU.

DCM N°13-03-18 : Financement des principales manifestations sportives de l'année 2013 et soutien aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

1) Financement des principales manifestations sportives de l'année 2013

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 92 300 € au bénéfice de 23 clubs et pour 30 évènements sportifs.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball :
- * Du Tournoi Vert Metz Moselle le 02 juin 2013 au Plan d'eau. Ce rassemblement annuel des amateurs de Volley permet de promouvoir la discipline en offrant la possibilité au tout public de venir partager un moment sportif convivial (1 500 €).
- * Du Tournoi de Rentrée N2 le 08 septembre 2013 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Cette manifestation qui précèdera la reprise de la saison 2013-2014, sera l'occasion de rencontrer les équipes locales dans le cadre de leur préparation sportive (1 200 €).
- * De l'action « Sport et Développement Durable » prévue du 1^{er} au 07 avril 2013 au Gymnase Jean Rostand à Devant-les-Ponts. L'objectif de cette action labélisée par le Comité National Olympique et Sportif Français est de sensibiliser les acteurs du club, les sportifs, mais également le public aux éco-gestes et au respect de l'environnement par de l'animation, des jeux, de l'information (1 000 €).
- L'organisation par Metz Triathlon :
- * De la Fête du Triathlon les 28, 29 et 30 juin 2013 au Plan d'eau. Cette manifestation qui aura lieu sur 3 jours s'articulera en 3 temps, avec une initiation au Triathlon pour le public jeune (500 scolaires seront attendus) le vendredi, une épreuve Run & Bike le samedi et le Triathlon le dimanche (5 000 €).
- * Les Championnats de France d'Aquathlon les 27 et 28 juillet 2013 au Plan d'eau. Une course populaire accessible à tous sera proposée le samedi et le dimanche, 10 titres de Champion de France individuels seront mis en jeu ou les athlètes messins auront la possibilité de briller devant leur public et leur famille (7 000 €).
- L'organisation par le Rugby Club de Metz-Moselle :
- * Du 10^{ème} International Challenge Julien LAJOYE le 28 septembre 2013 au Stade de la Grange-aux-Bois. Ce tournoi destiné à la catégorie U15 rassemblera 18 équipes de 20 joueurs dont la majorité figure dans le top 14 national, mais aussi quelques équipes étrangères (2 500 €).
- * Finale Nationale du Super Challenge de France de Rugby à XV des moins de 15 ans les 08 et 09 mai 2013 au Stade de la Grange-aux-Bois. 18 équipes (composées de 23 joueurs) venues de toute la France et s'étant qualifiées sur divers tournois tout au long de la saison, viendront participer à la phase finale à Metz (1 000 €).
- A l'initiative de la Ville, le FC Metz en lien avec l'ensemble des clubs de football messins, mettra en place le 1er tournoi international de football, dénommé Graouilly-Cup les 18 et 19 mai 2013. A cette occasion, 64 équipes de la catégorie U12 vont se

rencontrer et de nombreuses animations seront également prévues tout au long de ce festival (25 000 €).

Seront également prévus :

- La 5^{ème} édition du tournoi de badminton « TRIBAD ». Cette compétition qui figure actuellement dans le top 10 français de la discipline sera ouverte cette année à la série A et permettant ainsi de réunir les meilleurs joueurs nationaux. A cette occasion, 350 compétiteurs venant de 4 coins du pays seront attendus. (300 €).
- La 3^{ème} édition du Tournoi International Metz Moselle de Judo les 19 et 20 octobre 2013 aux Arènes de Metz avec plus de 800 judokas attendus cette année pour participer à cette compétition qualificative pour le Championnat de France (4 000 €).
- Le Tournoi Féminin National de la Toussaint les 2, 3 et 4 novembre 2013 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Ce tournoi rassemblera une centaine de boxeuses des catégories cadettes à séniors et sera qualificatif pour le Championnat de France (1 500 €).
- Le 31^{ème} Tournoi International d'Echecs de la Ville de Metz organisé par le club Alekhine du 20 au 26 avril 2013 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Ce tournoi se classe second au niveau national et prévoit d'accueillir plus de 150 joueurs parmi les meilleurs de France (12 000 €).
- Le Gala de fin de saison proposé par le Sport de Glace de Metz le 19 avril 2013 à la Patinoire afin de permettre à ses licenciés de mettre en valeur le travail effectué au cours de la saison sous le regard attentif de leur famille. Ce moment convivial sera également l'occasion pour l'ensemble des membres du club de pouvoir se rencontrer (1 000 €).
- L'Entente Sportive Messine organisera le 22 juin 2013, un rassemblement sportif de toutes les catégories (des U6 aux séniors) autour d'un moment d'animation convivial. A cette occasion, des ateliers sur la pratique du football seront proposés aux licenciés ainsi qu'à leur famille au Stade Lothaire (1 000 €).
- Le Football Club de Metz-Devant-les-Ponts organisera le 19 mai 2013 au Stade Baron Dufour, le rassemblement U11 et prévoit d'accueillir plus de 780 enfants issus des clubs de la région (1 500 €).
- Le 5^{ème} édition du Tournoi International de Softball prévue les 06 et 07 juillet 2013 au Complexe Sportif des Hauts de Blémont et organisé par le Baseball et Softball Club de Metz. A l'occasion de cette compétition mixte, 10 équipes vont se rencontrer autour de la pratique du Softball (900 €).
- La Coupe de la Ville de Metz organisée par l'Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle le 1^{er} septembre 2013. 150 participants âgés de 17 à 77 ans seront attendus sur cette compétition (800 €) et la Coupe Handigolf JOELETTE prévue le 28 avril 2013. Sur une journée plus de 120 golfeurs venus de toute la France évolueront sur le parcours du Gardengolf (valides et invalides). L'objectif de cette rencontre est de favoriser l'intégration dans la discipline des golfeurs atteints d'un handicap. L'intégralité des droits de jeux sera reversée à l'Association JOELETTE (1 000 €).

- Le Championnat Régional Handisport de Pétanque organisé par l'Union Sportive des Sourds de Metz le 25 mai 2013 sur le praticable rue Henri Bergson (400 €) et le Challenge Interrégional Handisport de Football prévu le 20 avril 2013 au Stade de l'Arsenal (400 €).
- La 50^{ème} édition des 6 heures Internationales de Voile de Metz-Olgy organisée par le Cercle Yachting à Voile de Moselle le 6 octobre 2013 et prévoit d'accueillir plus de 150 concurrents (2 000 €).
- L'organisation par le Kayak Club de Metz d'une manche de Championnat de France de Slalom en National 3 les 11 et 12 mai 2013 (1 500 €) et d'une manche de Championnat de France de Slalom en National 2 les 7 et 8 septembre 2013 dans le bassin de la Pucelle (1 500 €). Plus de 150 compétiteurs venus de toute la France seront attendus pour disputer chacune de ces manches de niveau différent.
- La 38^{ème} édition du Circuit des Côtes de Moselle organisée par le Cyclo Club de Metz le 25 août 2013 avec un départ prévu du Complexe Sportif Saint Symphorien et proposant un parcours de route et un parcours de randonnée VTT (500 €).
- La 24^{ème} édition du trophée des Crapauds organisée par l'Association Aventure Mont Saint Quentin qui aura lieu les 18 et 19 mai 2013. Cet évènement sportif prévoit d'accueillir plus de 2 000 vététistes et de réunir près de 15 000 visiteurs (1 500 €).
- La 5^{ème} édition de la marche populaire « La Cuculotinne » organisé par l'ASPTT Metz Omnisports le 16 juin 2013. L'objectif de cette manifestation est de créer en zone urbaine, une activité populaire, ludique, conviviale, sportive et culturelle accessible à tous. 3 parcours seront proposés au départ du Complexe Sportif des Hauts Peupliers avec un circuit adapté aux personnes à mobilité réduite (1 500 €).
- Le Second Gala de Boxe Thaï sera organisé par l'association Fight Club le 04 mai 2013 au Complexe Sportif Saint Symphorien. L'objectif de cette manifestation sera double, puisqu'il permettra aux spectateurs de découvrir des combats de très haut niveau, mais aussi d'apprécier les prestations des jeunes du Club. Plus de 1 500 spectateurs seront attendus pour assister à une quinzaine de combats (12 000 €).
- La 8^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » organisée le 02 juin 2013 avec un départ prévu au Complexe Sportif Saint Symphorien et une arrivée sur le site de Chambley-Planet'Air. 5 parcours sont proposés aux participants sur des distances allant de 10 à 58 km et plus de 600 randonneurs seront attendus à cette occasion (300 €).
- La 18^{ème} édition de « La Randonnée des Lavoirs » organisée par l'ASPTT Metz Métropole le 29 septembre 2013. Plusieurs parcours de VTT sont prévus au départ de l'île du Saulcy, ils vont permettre aussi bien aux familles qu'aux cyclistes confirmés, d'apprécier le patrimoine culturel de Metz et de ses campagnes environnantes autour de la thématique des lavoirs. Plus de 2 500 participants sont attendus sur 5 parcours allant de 15 à 55 km (1 500 €).
- La 8^{ème} édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) réservé aux meilleurs compétiteurs âgés de 12 ans et organisé du 02 au 04 mai 2013 sur les courts de tennis de l'Association Sportive des Cheminots de Metz. Ce tournoi réunira 32 joueurs de

haut niveau et représente l'une des meilleures compétitions françaises de la catégorie des 12 ans (1 000 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2012/2013 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 3 100 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

Gym Volontaire de Metz	600 €
Ecole Française d'Échecs de Metz (Soutien complémentaire pour pouvoir faire face à l'augmentation des charges locatives liées à la forte augmentation du nombre de licenciés).	1 000 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Aiki Club de Metz	1 000 €

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour un montant de 1 330 € les subventions d'équipement suivantes :

- 1 100 € au bénéfice du Club Alpin Français de Moselle pour le remplacement de son matériel sportif (cordes, harnais, poulies, etc.), soit une aide d'environ 30 % du coût total de l'investissement (3 524 €).

- 230 € pour l'Ecole Française d'Échecs de Metz afin de permettre à l'association d'acquérir du matériel supplémentaire (jeux d'échecs, documentation sportive, mobilier). Le montant total de cet achat s'élève à 767 € et il est proposé de financer 30 %.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 96 730 € :

1) Financement des principales manifestations sportives de l'année 2013

Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball (Tournoi Vert Metz Moselle - 02 juin 2013 – 1 500 €) (Tournoi de Rentrée N2 - 08 septembre 2013- 1 200 €) (Action « Sport et Développement Durable » - 1 ^{er} au 07 avril 2013 – 1 000 €)	3 700 €
Metz Triathlon (Fête du Triathlon - 28, 29 et 30 juin 2013 – 5 000 €) (Championnats de France d'Aquathlon - 27 et 28 juillet 2013 – 7 000 €)	12 000 €
Rugby Club de Metz-Moselle (10 ^{ème} International Challenge Julien LAJOYE - 28 septembre 2013 – 2 500 €) (Finale Nationale du Super Challenge de France de Rugby à XV - 08 et 09 mai 2013 – 1 000 €)	3 500 €
Association FC Metz (1er tournoi international de football de la Ville de Metz « Graouilly-Cup » - 18 et 19 mai 2013)	25 000 €
Badminton Metz-Marly (5ème TRIBAD – 18, 19 et 20 mai 2013)	300 €

Metz Judo Jujitsu (3 ^{ème} édition du Tournoi International Metz Moselle de Judo – 19 et 20 octobre 2013)	4 000 €
Boxing Club de Metz (Tournoi Féminin National de la Toussaint les 2, 3 et 4 novembre)	1 500 €
Club d'Echecs Alekhine (31 ^{ème} Tournoi International d'Echecs de la Ville de Metz - 20 au 26 avril 2013)	12 000 €
Sport de Glace de Metz (Gala de fin de saison – 19 avril 2013)	1 000 €
Entente Sportive Messine (Rassemblement sportif de toutes les catégories (des U6 aux séniors) – 22 juin 2013)	1 000 €
Football Club de Metz-Devant-les-Ponts (Rassemblement U11 - 19 mai 2013)	1 500 €
Baseball et Softball Club de Metz (5 ^{ème} édition du Tournoi International de Softball - les 06 et 07 juillet 2013)	900 €
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle (Coupe de la Ville de Metz – 1 ^{er} septembre 2013 – 800 €) (Coupe Handigolf JOELETTE - 28 avril 2013- 1 000 €)	1 800 €
Union Sportive des Sourds de Metz (Championnat Régional Handisport de Pétanque - 25 mai 2013 – 400 €) (Championnat Interrégional de Football Handisport – 20 avril 2013 – 400 €)	800 €
Cercle Yachting à Voile de Moselle (50 ^{ème} édition des 6 heures Internationales de Voile de Metz-Olgy - 6 octobre 2013)	2 000 €
Kayak Club de Metz (Manche de Championnat de France de Slalom en National 3 - 11 et 12 mai 2013 - 1 500 €) (Manche de Championnat de France de Slalom en National 2 – 7 et 8 septembre 2013 - 1 500 €)	3 000 €
Cyclo Club de Metz (38 ^{ème} édition du Circuit des Côtes de Moselle – 25 août 2013)	500 €
Aventure Mont Saint Quentin (24 ^{ème} édition du trophée des Crapauds - les 18 et 19 mai 2013)	1 500 €
ASPTT Metz Omnisports (5 ^{ème} édition de la marche populaire « La Cuculotinne » - 16 juin 2013)	1 500 €
Fight-Club de Metz-Borny (Second Gala de Boxe Thaï « King of the Ring II - 04 mai 2013)	12 000 €
Association Metz-Madine à la Marche (8 ^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » -2 juin 2013)	300 €
ASPTT Metz Métropole (18 ^{ème} édition de « La Randonnée des Lavois » - 29 septembre 2013)	1 500 €
Association Sportive des Cheminots de Metz (8 ^{ème} édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) - 02 au 04 mai 2013)	1 000 €
2) Subventions de fonctionnement	
Gym Volontaire de Metz	600 €
Ecole Française d'Echecs de Metz (Soutien complémentaire pour pouvoir faire face à l'augmentation des charges locatives liées à la forte augmentation du nombre de licenciés).	1 000 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Aiki Club de Metz	1 000 €
3) Subventions d'équipement	
Club Alpin Français de Moselle (Remplacement de matériel sportif – cordes, harnais, poulies, etc.)	1 100 €
Ecole Française d'Echecs de Metz (Acquisition de nouveau matériel – jeux d'échecs, documentation sportive, mobilier, etc.)	230 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces	

connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 13 M. KOENIG (x2), M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, M. FONTE, M. LEKADIR, M. LEBEAU.

DCM N°13-03-19 : Echange de terrains sur le ban de Magny :

Mme SAADI, Rapporteur, expose que par délibération du 26 février 2009, le Conseil Municipal décidait d'acquérir, sous déclaration d'utilité publique préalable, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage rue Monceau sur le ban de Magny.

L'emprise de ce projet nécessite l'acquisition par la Ville de Metz d'une superficie approximative de 13 a 63 ca appartenant aux conjoints STEMART.

Dans le cadre de cette opération, ces derniers souhaitent procéder à un échange de terrains.

Ils sollicitent en contrepartie l'achat d'une parcelle communale de 43 m² incorporée de fait depuis de nombreuses années dans leur propriété sise rue Jean d'Apremont à Metz-Magny et dont ils ont toujours assuré l'entretien.

Le service France Domaine a respectivement évalué ces biens à :

- 2,30 € le m² pour les terrains, à l'état libre, concernés par le projet d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage et situés en zone NP 5, soit un montant global estimé à 3 761,88 €, indemnité de remploi comprise (20%), l'exploitant renonçant à son indemnité agricole ;

- 2 150 € pour la parcelle de 43 m² sise en zone UAV4.

D'où une soulte approximative à la charge de la Ville de Metz de 1 611,88 €.

Il est donc proposé de procéder à cet échange selon l'estimation du Service France Domaine

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACQUERIR** l'emprise d'environ 13 a 63 ca appartenant aux consorts STEMART, soit 13 a à distraire de la parcelle cadastrée sous :
BAN DE MAGNY
Section MS – n° 135 – 39 a 80 ca
ainsi que le terrain cadastré sous :
BAN DE MAGNY
Section MS – n° 136 – 63 ca
pour un montant total estimé à 3 761,88 €, indemnité de remploi comprise ;
- **DE CEDER**, en l'état, aux consorts STEMART la parcelle communale de 43 m² située rue Jean d'Apremont et cadastrée sous :
BAN DE MAGNY :
Section MA – n° 424 – 43 m²
pour un prix de 2 150 € ;
- **DE REALISER** cet échange sur la base de l'évaluation du service France Domaine pour une soulte d'environ 1 611,88 € à la charge de la Ville de Metz, la soulte exacte étant déterminée après arpentage des parcelles ;
- **DE REPARTIR** pour moitié entre les échangistes les frais d'acte et honoraires de notaires ;
- **DE PRENDRE** les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;
- **D'ENCAISSER** la recette et de payer la dépense sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 13 M. KOENIG (x2), M. JEAN, Mme STEMART, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. ANTOINE, M. HETHENER, M. KRAUSENER, M. FONTE, M. LEKADIR, M. LEBEAU.

DCM N°13-03-20 : Acquisition de terrains appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) dans la ZAC des Hauts de Queuleu :

M. TRON, Rapporteur, expose que l'EPFLorraine propose de céder à la Ville de Metz, moyennant l'euro symbolique, une emprise foncière de 2 ha 18 a 79 ca située dans la ZAC des Hauts de Queuleu.

Ces terrains ont été acquis par l'EPFLorraine, dans le cadre des accords conclus avec la Ville de Metz, pour la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de ladite ZAC déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 28 juin 1995.

Ils sont majoritairement constitués, soit de délaissés suite au découpage des emprises des nouvelles voiries, soit d'espaces qui ne peuvent être commercialisés, comme les parcelles rue des Hauts Peupliers, classées NE au PLU.

L'opération d'aménagement étant en voie d'achèvement, il est donc proposé d'acquérir ces terrains à l'euro symbolique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à PONT-A-MOUSSON une emprise foncière de 2 ha 18 a 79 ca sise dans la ZAC des Hauts de Queuleu, cadastrée sous :
BAN DE BORNAY
Section CO – n° 42 – 9 ca
Section CP – n° 88 – 47 a 62 ca
Section CP – n° 106 – 1 a 30 ca
Section CP – n° 109 – 1 ha 32 a 78 ca
Section CP – n° 113 – 2 a 01 ca
Section CP – n° 114 – 22 a 03 ca
Section CR – n° 105 – 12 a 96 ca
- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de un euro ;
- **DE FINANCER** cette acquisition sur le budget des zones ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de ces opérations immobilières et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M.

TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOQC Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 11 M. KOENIG (x2), M. JEAN, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. HETHENER, M. FONTE, M. LEKADIR, Mme BORI (x2).

DCM N°13-03-21 : Travaux dans des édifices classés – Mission de diagnostic portant sur l'état sanitaire du Temple Neuf à Metz

Mme BRESSON, Rapporteur, expose que suite à des infiltrations récurrentes constatées à l'intérieur du Temple Neuf, Place de la Comédie à Metz, il est proposé de lancer une mission de diagnostic portant sur l'état sanitaire de cet édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale, pour un coût estimé à 16 337,50 € Hors Taxes.

Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette mission de diagnostic, par le biais d'une demande de subvention.

Suite à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, cette mission de diagnostic est confiée à l'Agence 2BDM.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE LANCER** une mission de diagnostic sur l'état sanitaire du Temple Neuf à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale, dont le montant est estimé à 16 337,50 € Hors Taxes ;
- **DE CONFIER** cette mission de diagnostic à l'Agence 2BDM, conformément à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment le marché, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, le marché et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.

Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Intervention de :/

Explication de vote demandée par :/

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 11 M. KOENIG (x2), M. JEAN, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. GANDAR, M. HETHENER, M. FONTE, M. LEKADIR, Mme BORI (x2).

DCM N°13-03-22 : Fixation de prix de vente des ouvrages des Editions du Patrimoine :

Mme MERTZ, Rapporteur, expose que dans le cadre du dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et dans la prolongation de l'obtention du label Ville d'art et d'histoire, la ville de Metz collabore avec l'établissement public à caractère administratif du Centre des monuments nationaux afin d'éditer, sous la marque Éditions du patrimoine, cinq volumes des collections "Itinéraires", "Cathédrale de France" et hors collection.

Trois ouvrages seront publiés au mois d'avril 2013 et pré-achetés par la Ville de Metz :

- 1000 exemplaires de la réédition de "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville" de Christiane Pignon-Feller,
- 3000 exemplaires, dans la collection *Itinéraires*, de l'ouvrage "Metz 1900-1939, un quartier impérial pour une Nouvelle Ville" de Christiane Pignon-Feller,
- 2000 exemplaires, dans la collection *Cathédrales de France*, de l'ouvrage "La cathédrale Saint-Etienne" de Pierre-Edouard Wagner,

Deux ouvrages seront publiés à l'automne 2013 et pré-achetés par la Ville de Metz :

- Dans la collection *Itinéraires*, 3000 exemplaires de l'ouvrage "Metz médiéval : une république patricienne" de Pierre-Edouard Wagner et 3000 exemplaires de l'ouvrage "Metz XVII^e-XVIII^e siècle : vers l'urbanisme des Lumières" d'Aurélien Davrius,

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** le prix de vente pour les éditions à venir comme suit :
 - 1200 exemplaires de chaque ouvrage de la collection *Itinéraires*, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques pour un prix de vente au public de 7 €
 - 1500 exemplaires de chaque ouvrage de la collection *Itinéraires*, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques à un prix de cession aux revendeurs de 5 €
 - 300 exemplaires de l'ouvrage "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville", réédition Hors collection, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques pour un prix de vente au public de 80 €
 - 300 exemplaires de l'ouvrage "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville", réédition Hors collection, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques à un prix de cession aux revendeurs de 65 €
 - 600 exemplaires de l'ouvrage "La cathédrale Saint-Etienne", dans la collection Cathédrales de France, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques pour un prix de vente au public de 10 €
 - 1200 exemplaires de l'ouvrage "La cathédrale Saint-Etienne", dans la collection Cathédrales de France, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques à un prix de cession aux revendeurs de 8 €
- **D'AFFECTER** les autres exemplaires aux échanges culturels.

Intervention de : M. LEBEAU.

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 9 M. KOENIG (x2), M. JEAN, M. KHALIFE, M. HETHENER, Mme KAUCIC, M. LEKADIR, Mme BORI (x2).

DCM N°13-03-23 : Avenant au contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy à Metz conclu le 6 avril 2001 :

M. TRON, Rapporteur, expose que par délibération en date du 26 janvier 2001, la Ville de METZ a confié dans le cadre d'un contrat d'affermage, l'exploitation du parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy, à la société SA PARCS GFR (dont la dénomination sociale est désormais URBIS PARK).

Ce contrat d'affermage a été signé le 6 avril 2001 avec une prise d'effet le 10 avril 2001 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 9 avril 2013 inclus.

Le parking est composé de 378 places réparties sur 3 niveaux souterrains dont 60 places sont amodiées au bénéfice du Centre Hospitalier Régional Bon Secours.

Le parking bénéficiait notamment aux usagers et au personnel de l'hôpital Bon Secours jusqu'à fin 2012, période durant laquelle cet établissement a transféré ses activités vers le site de MERCY.

Comme la destination des locaux de cet hôpital n'est pas arrêtée et que cet établissement génère une grande partie du chiffre d'affaires du parking, il était difficile de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public en pouvant assurer l'équilibre économique global de cette délégation.

Pour ces motifs, il a été décidé qu'au terme de ce contrat, l'exploitation de ce parking serait confiée à un prestataire extérieur en faisant appel à un marché public de prestation de service.

A cet effet, un appel d'offres public à la concurrence a été lancé le 29/11/2012.

Le 6/02/2013, la commission d'appel d'offres, au regard des candidatures, a déclaré sans suite cette consultation.

Il a donc été décidé de lancer un deuxième appel d'offres public à la concurrence pour exploiter ce parking à compter du 10 juillet 2013.

Le contrat actuel d'affermage arrivant à échéance le 9 avril 2013, et afin d'assurer la continuité du service public de stationnement, il convient de le prolonger de 3 mois par voie d'avenant, c'est-à-dire jusqu'au 9 juillet 2013, et ce dans les mêmes conditions contractuelles que le contrat en cours et comme le prévoit l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la prolongation du contrat d'affermage signé le 6 avril 2001 par lequel la Ville de METZ a confié l'exploitation du parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy, à la société SA PARCS GFR (dont la dénomination sociale est aujourd'hui URBIS PARK), et ce pour une durée de 3 mois par voie d'avenant, soit jusqu'au 9 juillet 2013 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant correspondant ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI

Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 8 M. KOENIG (x2), M. KHALIFE, M. HETHENER, Mme KAUCIC, Mme BORI (x2), M. MARECHAL.

DCM N°13-03-24 : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique constitue une étape majeure dans la mise en œuvre du protocole du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique.

En effet, conformément aux dispositions en vigueur, des recrutements réservés, fondés sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, peuvent être organisés par toute collectivité territoriale, en vue de favoriser l'accès des agents non titulaires aux cadres d'emplois de la fonction publique. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 13 mars 2016.

Dès lors, les agents non titulaires éligibles à ce dispositif ont vocation à être titularisés, après une durée de stage fixée à six mois.

Les grades accessibles au dispositif d'accès à l'emploi titulaire défini par le présent rapport sont limitativement énumérés par le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012. Cette liste inclut la totalité des grades ouverts au recrutement sans concours, ainsi que l'ensemble des grades des cadres d'emplois dont le statut particulier prévoit l'ouverture au recrutement par la voie du concours. Dans cette seconde hypothèse, le recrutement est ouvert par voie de sélection professionnelle.

La sélection professionnelle est confiée à une commission d'évaluation professionnelle composée de l'autorité territoriale ou de son représentant, d'une personnalité qualifiée désignée par le centre de gestion du ressort de la collectivité et d'un fonctionnaire de la collectivité.

Cette commission sera chargée d'auditionner les candidats.

Les agents non titulaires remplissant les conditions ainsi définies pourront accéder, sous réserve de satisfaire à la durée statutaire de stage en vigueur, au cadre d'emplois dont les fonctions relèvent de la même catégorie hiérarchique que celles occupées au 31 mars 2011.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de

recrutement (cf. annexes 1 et 2). Ce dispositif pourrait potentiellement concerner 51 personnes au sein de la collectivité ; il prendra fin en 2013, dans la mesure où l'ensemble des agents sont éligibles cette année.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique compétent, d'approuver ce programme.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire joint en annexe.

Interventions de : M. THIL, M. LEBEAU, M. DARBOIS et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 8 M. KOENIG (x2), M. KHALIFE, M. HETHENER, M. LEKADIR, Mme KAUCIC, Mme BORI (x2).

DCM N°13-03-25 : Protocole d'accord transactionnel – Société DEXIA DS Services – Système intégré de gestion des frais médicaux avec tiers payant :

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que par un marché à procédure adaptée n°110364, la Société DEXIA DS SERVICES s'est vue confier la mise en place d'un système de tiers payant pour la gestion des frais médicaux occasionnés par les accidents (services et trajets) et maladies professionnelles imputables aux services pour l'ensemble des agents de la Ville de Metz.

En tant que co-contractant de la collectivité la Société DEXIA DS SERVICES s'engageait à faire l'avance pour le compte de la Ville, des paiements aux praticiens et professionnels de santé des frais pharmaceutiques, médicaux et paramédicaux, et de mettre à disposition un système de tiers payant permettant aux agents de ne pas faire d'avance de frais auprès de pharmaciens et autres professionnels de santé.

Ce marché, valable jusqu'au 31 décembre 2012, a parfaitement été exécuté jusqu'au mois d'avril 2012.

Postérieurement à cette date, le Trésorier Payeur Municipal a en effet informé la Ville de Metz qu'il rejeterait désormais et systématiquement toute tentative de règlement opéré par la Ville au bénéfice de la Société DEXIA DS SERVICES en application dudit marché, eu égard au fait qu'il est seul chargé et responsable, au sens du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exécuter les recettes et les dépenses et d'acquitter toute dépense ordonnancée par le Maire.

Bien que de nombreuses autres collectivités, dont la Ville de Paris, la Ville de Boulogne-Billancourt, les régions Rhône Alpes, Limousin et Languedoc-Roussillon, bénéficient de prestations similaires de la part de la Société DEXIA DS SERVICES, aucune alternative n'a pu être trouvée avec la Trésorerie permettant de rembourser à cette Société l'ensemble des prestations et frais médicaux qu'elle a continué à avancer, jusqu'en fin d'année 2012, au profit de la Ville de Metz, et autres frais de gestion correspondants.

A l'heure où ledit marché est arrivé à expiration et où la Ville reste donc à devoir à la Société DEXIA DS SERVICES la somme de 83 641,64 Euros, les parties se sont rapprochées et ont décidé de solder, amiablement et définitivement le marché public n°110364 qui les liait, en évitant ainsi d'inutiles recours judiciaires, frais de procédure et autres pénalités de retard.

Au terme de l'accord ainsi trouvé, la Ville de Metz s'engage à payer à la Société DEXIA DS SERVICES les sommes qu'elle reconnaît rester à lui devoir, soit 83 641,64 Euros, la Société DEXIA DS SERVICES renonçant pour sa part à réclamer le paiement de pénalités de retard, et à former toute autre réclamation ou procédure contentieuse.

Aussi, et au regard du projet de protocole d'accord transactionnel joint en annexe, le Conseil Municipal est donc invité à en approuver les termes et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et la Société DEXIA DS SERVICES en vue de mettre un terme définitif au litige né ou à naître lié à l'exécution du marché public n°110364,
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel tel que joint en annexe,
- **DE REGLER** en conséquence et au terme du présent accord la somme totale de 83 641,64 Euros à la Société DEXIA DS SERVICES en contrepartie de son renoncement à tout surplus de réclamation ainsi qu'à toute velléité contentieuse, née ou à naître, relative à l'exécution du marché public précité n°110364,
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI

Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 5 M. LEKADIR, Mme KAUCIC, M. MARECHAL, M. KHALIFE, M. HETHENER.

DCM N°13-03-26 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

- Question orale de Madame NICOLAS, Conseillère Municipale portant sur le coût d'une campagne de communication sur les différents quartiers de Metz faite dans le journal Le Républicain Lorrain.
 - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe).
 - Question orale de Madame LEBEAU, Conseiller Municipal portant sur la situation des demandeurs d'asile sur le Quartier de Bellecroix.
 - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe).
-

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point divers 1 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 13-03-DIVERS 1 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes :

L'ordre du jour de la séance du 28 mars 2013 étant épuisé, le Président lève la séance à 23 H 45.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Motion de Madame STEMART :

ANNEXE 2 : Amendement de Monsieur LEBEAU relatif au Point n° 9 :

ANNEXE 3 : Question Orale de Madame Martine NICOLAS, Conseillère Municipale portant sur le coût détaillé de la campagne de communication (jointe en annexe)

ANNEXE 4 : Réponse faite par Monsieur le Maire à la question orale de Madame Nicolas (jointe en annexe)

ANNEXE 5 : Question Orale de Monsieur LEBEAU portant sur le projet de déplacement de la Plate-Forme d'Asile de l'AIEM (jointe en annexe)

ANNEXE 6 : Réponse faite par Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur LEBEAU (jointe en annexe)

P.V dressé le 11 avril 2013

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

CONSEIL MUNICIPAL DE METZ

Séance du 28 mars 2013

MOTION déposée par Madame Anne STÉMART, Conseillère Municipale

OBJET : Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Metz

Texte de la Motion

Le Maire de Metz a annoncé, cette semaine, la mise en place de la semaine de 4 jours ½ et de nouveaux horaires scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de Metz, dès la rentrée 2013.

. Eu égard au manque d'approfondissement de la concertation avec les familles messines, les enseignants, les conseils d'école et les associations péri-éducatives, sportives et culturelles,

. En l'absence des modalités concrètes de la mise en œuvre de cette réforme, tant pour les enfants bénéficiaires que pour leur famille, les intervenants et le personnel encadrant,

. Compte tenu à ce jour des incertitudes financières qui pourraient peser sur la Ville de Metz, voire sur les parents d'élèves,

Il est proposé par la présente motion au Conseil Municipal, afin de mieux approfondir la nécessaire concertation et de mieux connaître son impact financier pour un service pérenne et de qualité, le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.



ANNEXE 2

AMENDEMENT A LA DCM N°13-03-09

DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

INTITULÉ : METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT : SUBVENTION
2013 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

SÉANCE DU 28 MARS 2013

AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR : Emmanuel Lebeau

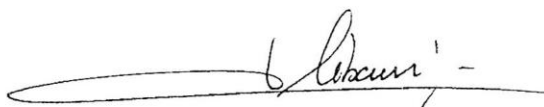
MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Au regard du budget 2013 communiqué par la ville de Metz, de l'état très important des réserves et des sommes disponibles de l'association Metz Métropole Développement depuis trois ans, force est de reconnaître, dès lors que, depuis 36 mois, Metz Métropole Développement dispose d'une trésorerie non nécessaire à l'exploitation d'un montant considérable.

Il est donc possible de réduire de manière plus conséquente le montant de la subvention qu'une réduction de 20.000 euros par rapport à la subvention 2012 proposée dans cette motion. Cette proposition de réduction met toutefois en évidence le manque de dynamisme, d'ambition et de résultats de cette association. Il est proposé dès lors d'aller plus loin dans la réduction de la subvention et de la réduire de 620.000 euros pour porter la subvention de 720.000 à 100.000 euros afin que Metz Métropole Développement rende indirectement à la ville de Metz l'argent qu'elle a perçu en trop depuis 3 ans.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Il est proposé d'attribuer à l'association Metz Métropole Développement une subvention de 100.000 euros au titre du fonctionnement pour l'année 2013.



Emmanuel LEBEAU
Conseiller Municipal

ANNEXE 3

QUESTION ORALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

Monsieur le Maire,

La ville de Metz a déjà été citée par la presse nationale en matière de dépenses de communication. Deuxième ville de France dans ce domaine !

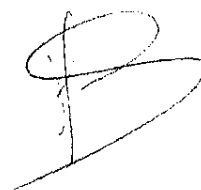
Or, depuis trois semaines les lecteurs du républicain lorrain reçoivent un complément hebdomadaire de quatre pages sur la ville de Metz et ses quartiers. À cela s'ajoute la distribution gratuite par la municipalité d'un grand nombre d'exemplaires de ce même quotidien.

Cette nouvelle campagne de communication à un an des élections municipales nous semble discutable car le bulletin municipal « Metz Magazine » est déjà largement suffisant pour communiquer sur la ville et ses quartiers.

En conséquence, je souhaiterais connaître le coût détaillé de cette campagne (coût du complément, coût des numéros gratuits du R.L., coût de leur distribution...).

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Martine NICOLAS
Conseillère Municipale de Metz



ANNEXE 4

Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2013

-Réponse de Monsieur le Maire à la question de Madame NICOLAS-

"Découvre ton quartier" est un supplément proposé par le Républicain Lorrain. Voici la liste des communes qui ont déjà participé à l'opération: Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes, Gandrange, Vitry-sur-Orne, Ennery, Hagondange, Clouange, Jouy-aux-Arches, Pontoy-la-Montagne, Le Ban-Saint-Martin, Moulins-lès-Metz. Le Républicain Lorrain a déjà une dizaine d'accords de principe de communes situées autour de Thionville et d' Hayange, preuve de l'intérêt de cette opération.

La ville de Metz s'est engagée sur une parution de 11 numéros pour les 11 quartiers de la ville. Le coût global de l'opération revient à 37 000,050 € TTC correspondant à 57.000 exemplaires diffusés en boîte aux lettres de chaque foyer messin. Dans le détail c'est 0,50 € TTC l'exemplaire du journal et 0,15 € TTC pour la diffusion, pour le portage. Ce qui fait 0,65 € TTC par foyer.

L'objet de ce partenariat avec l'ERL vise à informer les jeunes messins des activités de leur quartier, un peu comme toutes les communes que j'ai énumérées tout à l'heure. C'est en mettant en avant les associations du quartier, les équipements de la ville. C'est une action de communication qui valorise ainsi les forces vives des quartiers et informe les habitants. J'ajoute, que s'agissant du budget qui est consacré à des publicités dans le Républicain Lorrain, puisque c'est le sujet, et bien il est sensiblement constant depuis 2008. Et je vous informe qu'il est simplement deux fois moins important qu'en 2007, divisé par deux.

QUESTION ORALE
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

Monsieur le Maire,

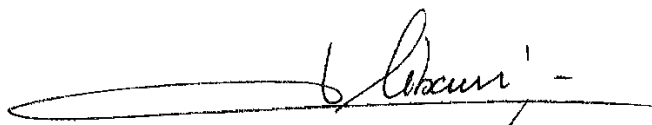
J'ai pris acte de votre réponse à ma question orale lors du dernier conseil municipal relative à la fermeture de l'AIEM rue du Stoxey à Metz Bellecroix.

Je vous rappelle en effet, qu'un certain nombre d'habitants de Bellecroix expriment leur angoisse et ne veulent plus « revivre » cette année encore la situation délicate qu'ils ont connue en 2012. Ils réfutent l'idée que leur cadre de vie ne se transforme à nouveau en un bidonville et compatissent au drame des demandeurs d'asile.

Vous précisez à cet égard, que le préfet agissant en tant qu'opérateur de l'Etat garantissait le projet de déplacement de la PADA (Plate-Forme d'Asile de l'AIEM) afin de limiter le flux des demandeurs d'asile sur la Ville de Metz, à compter de fin mars 2013.

Etes-vous en mesure Monsieur le Maire de me préciser ce qu'il en est à ce jour ?

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.



Emmanuel LEBEAU
Conseiller Municipal de Metz

ANNEXE 6

Conseil Municipal du 28 mars 2013

Réponse à la question orale de Monsieur LEBEAU

En réponse à votre nouvelle question relative à l'accueil des demandeurs d'asile, j'ai eu l'occasion de vous préciser le mois dernier que la Municipalité est tout autant préoccupée par le respect du droit d'asile que par les conditions d'accueil des demandeurs, et que par l'inquiétude des habitants du quartier de Bellecroix de voir se renouveler l'installation de campements illicites et les désagréments qui en ont résulté pour eux, l'année dernière.

Je vous avais également rappelé à cette occasion qu'en référence à la directive européenne du 27 janvier 2003, l'offre d'accueil aux demandeurs d'asile est de la compétence exclusive du Préfet, avec lequel la Municipalité est cependant en contact permanent et travaille de concert pour solutionner au mieux les problèmes qui en découlent.

A cet égard, nous appuyons notamment fortement le projet de déplacement de la PADA (Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile) de l'AIEM (agissant en tant qu'opérateur pour le compte de l'Etat).

En effet cet organisme, qui par ailleurs est très bien dirigé, est sous l'autorité de la Direction Nationale de l'Office Français de l'immigration, à la recherche de locaux adaptés au cahier des charges correspondant.

Sur ce point, j'avais en effet reçu l'assurance du Préfet de son déménagement d'ici la fin du mois de mars 2013. Il semblerait que cette démarche soit toujours en cours et n'aie pas encore abouti à ce jour.

Je réponds à votre question. Soyez assuré que je suis cette affaire avec la plus grande vigilance afin que tout soit mis en œuvre, toujours en lien étroit avec les services de l'Etat, pour éviter que ne se reproduise la situation rencontrée l'an dernier.

Dans la même optique, je vous confirme également le projet de délocalisation de permanences de la PADA dans les départements de la Meuse, des Vosges et du nord de la Meurthe-et-Moselle, ce qui permettrait de limiter les flux arrivants sur la seule ville de Metz et, accessoirement d'ailleurs, de Nancy.

J'ajoute enfin et je termine. Si vous avez, Monsieur LEBEAU, une suggestion de localisation à nous faire, écrivez-moi j'en ferai bien entendu part au Préfet.